Gouvernement du Canada
Government of Canada

# La Conférence nationale sur la violence familiale 1989: main dans la main 18 au 21 juin 1989

*Document de travail:*
**la violence faite aux femmes**

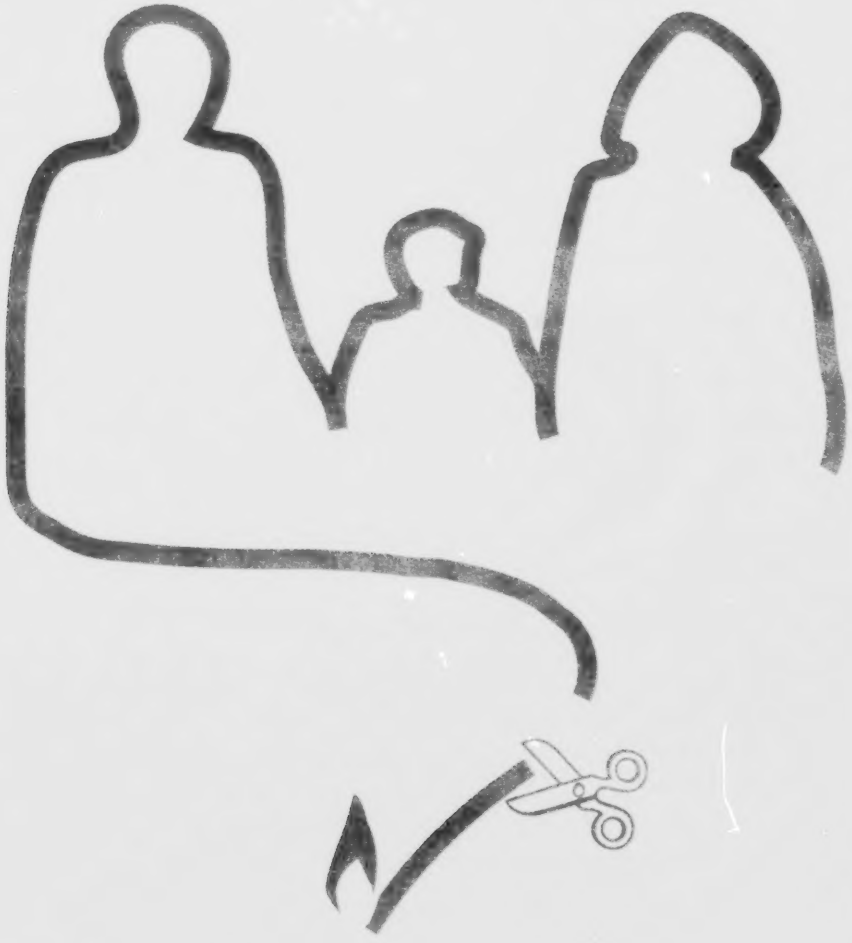

Canada

# ESPOIRS ET DECEPTIONS DANS LE DOMAINE DES FEMMES BATTUES: PROGRES, DILEMMES ET PERSPECTIVES DE PREVENTION

**DOCUMENT DE TRAVAIL**

**Préparé par:**

Linda MacLeod
150, rue Carleton
Ottawa, Ontario

**Préparé pour:**

LA CONFERENCE NATIONALE SUR LA VIOLENCE FAMILIALE
"MAIN DANS LA MAIN"
18-21 juin 1989

Document de travail rédigé à l'intention de
La division de la prévention de la violence familiale
Santé nationale et bien-être social

Mai 1989

Ce document n'engage que la responsabilité de son auteur
et ne reflète pas nécessairement la position du Ministère.

90-00762/

TABLE DES MATIERES

PREFACE ..... i

RESUME A L'INTENTION DE LA DIRECTION ..... ii

1. INTRODUCTION: UN APERCU DE NOS PROGRES ..... 1

2. LES DILEMMES SOUS-JACENTS AUX PROGRES ..... 2

3. LES CONSEQUENCES IMPREVUES DU PROGRES ..... 4

4. LES CONTRADICTIONS INATTENDUES SOUS-JACENTES A NOS SOLUTIONS PRATIQUES ..... 6

5. LES QUESTIONS QUI ENTRAVENT NOS PROGRES EN MATIERE DE PREVENTION ..... 8

6. L'ENCHEVETREMENT DES ESPOIRS ..... 9

7. PERSPECTIVES DE PREVENTION ..... 9

7.1 La perspective écologique ..... 9
7.2 Le remodelage des valeurs ..... 10
7.3 Le développement communautaire ..... 10

8. BATIR UN PROGRAMME D'ACTION POUR LA PREVENTION ..... 11

8.1 Le développement communautaire ..... 11
8.2 Changer les valeurs ..... 11
8.3 La recherche ..... 12
8.4 Changer la perspective des services ..... 13
8.5 La prévention par le soutien individuel ..... 13

9. CONCLUSION ..... 13

10. FICHE DE RENSEIGNEMENTS: LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ..... 15
INCIDENCE

10.1 Premières estimations relatives à cette incidence ..... 15
10.2 Estimations plus récentes ..... 15
10.3 Les estimations américaines ..... 16
10.4 Les statistiques concernant les homicides ..... 16

11. FICHE DE RENSEIGNEMENTS: LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ..... 17
PREVENTION PRIMAIRE

11.1 Le contexte: changement des valeurs et prévention ..... 17
11.2 Orientation et composantes d'une stratégie de prévention ..... 18
11.3 Les progrès réalisés en matière de prévention ..... 19

11.4 Les programmes de prévention réussissent-ils à changer les valeurs ..... 21
11.5 Les obstacles au progrès en matière de prévention ..... 21

**12. FICHE DE RENSEIGNEMENTS: LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ..... 23**
**LES COMITES DE COORDINATION**

12.1 Le besoin de comités de coordination ..... 23
12.2 La croissance des efforts de coordination ..... 23
12.3 Questions et problèmes ..... 25

**13. FICHE DE RENSEIGNEMENTS: LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ..... 26**
**LE ROLE DE L'APPAREIL JUDICIAIRE**

13.1 Antécédents ..... 26
13.2 Progrès récents de la justice en regard de la violence faite aux femmes ..... 27
13.3 Les questions relatives à l'intervention de la justice pénale ..... 30

**14. FICHE DE RENSEIGNEMENTS: LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ..... 31**
**LES DEFIS PARTICULIERS AUX FEMMES DOUBLEMENT ISOLEES**

14.1 Le contexte ..... 31
14.2 Les femmes des régions rurales et isolées ..... 31
14.3 Les femmes battues chez les immigrantes et les minorités visibles ..... 34
14.4 Les femmes appartenant à la minorité linguistique officielle ..... 36
14.5 Les femmes handicapées ..... 37

**15. FICHE DE RENSEIGNEMENTS: LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ..... 40**
**LES REFUGES**

15.1 Historique: L'importance des refuges ..... 40
15.2 Solutions de rechange aux refuges ..... 40
15.3 La croissance des refuges ..... 41
15.4 Les questions: Aux yeux des travailleurs des refuges: les facteurs qui menacent actuellement les refuges ..... 43
15.5 Préoccupations face à l'avenir/Questions de conclusion ..... 44

**16. FICHE DE RENSEIGNEMENTS: LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ..... 45**
**AU-DELA DES REFUGES**

16.1 Historique ..... 45
16.2 Le besoin d'une gamme de services ..... 45
16.3 Les progrès: L'engagement plus marqué des professionnels de la santé et des services du bien-être spirituel et social ..... 46
16.4 Les progrès: Les services de suivi et de soutien offerts par les maisons d'hébergement ..... 48
16.5 Les progrès: Les groupes de soutien communautaires ..... 48
16.6 Les progrès: Augmentation du nombre d'équipes d'intervention d'urgence ..... 49
16.7 Les questions qui contrecarrent les progrès ..... 49

**17. FICHE DE RENSEIGNEMENTS: LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ..... 50**
**LES PROGRAMMES POUR LES HOMMES VIOLENTS**

17.1 Historique: Une brève histoire ..... 50
17.2 Descriptions des programmes ..... 50
17.3 Changer les orientations ..... 51
17.4 Les caractéristiques de l'homme violent ..... 52
17.5 Les questions ..... 53
17.6 Orientations futures ..... 54

**18. FICHE DE RENSEIGNEMENTS: LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ..... 55**
**LE MARI VIOLENT**

18.1 Introduction ..... 55
18.2 Le débat ..... 55
18.3 La recherche à l'appui ..... 56

**LES PERSONNES INTERVIEWEES EN VUE DE LA PREPARATION DE CE DOCUMENT ..... 58**

LES REPRESENTANTS DU GOUVERNEMENT FEDERAL ..... 58
REPRESENTANTS DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ..... 58
CONTACTS NON GOUVERNEMENTAUX ..... 59

## PREFACE

Ce document, rédigé par une seule personne, est cependant l'oeuvre de quarante. Il a été conçu en vue d'étudier, et peut-être de dissiper partiellement, grâce au dialogue, les frustrations qu'éprouvent actuellement nombre de ceux qui travaillent dans le domaine de la prévention de la violence faite aux femmes au sein de leur foyer. A la base de ce document, on trouve l'amalgame des espoirs, des préoccupations, des observations et des prédictions de ces quarante personnes oeuvrant au sein et à l'extérieur du gouvernement aux niveaux fédéral, provincial et territorial, personnes qui ont aimablement accepté de discuter avec moi du problème des femmes battues et de soumettre des opinions bien informées concernant les progrès que nous avons accomplis dans ce domaine et les avenues que nous devrions désormais explorer.

Si ce texte répond à peu de questions, il en soulève par ailleurs plusieurs. Il révèle que plusieurs de ceux qui travaillent dans le domaine des femmes battues se retrouvent aujourd'hui dans une impasse. Nous avons trouvé des solutions aux problèmes urgents, mais ces succès ne semblent pas nous rapprocher de notre but ultime, la prévention, et certains craignent même que nous soyons en train de bloquer nos espoirs de mettre fin à la violence dans la famille.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont accepté de partager leurs opinions avec moi, et j'espère ne pas avoir mal interprété leurs pensées au moment de synthétiser tout ce riche matériel. Je souhaite que ce document vous soit stimulant, mais si, en le lisant, vous vous sentez écrasés par le nombre de questions et dilemmes soulevés, rappelez-vous ce qu'Ann Tweddle, l'une des personnes interviewées, nous a dit:

> "Il nous sera impossible d'aller de l'avant si nous avons toutes les réponses mais aucune question."

## RESUME A L'INTENTION DE LA DIRECTION

**Les progrès:**

Les années 1980 ont marqué des progrès importants dans le domaine de la violence faite aux femmes:

- le nombre des maisons d'hébergement d'urgence a augmenté de plus de 400% pour atteindre un total de 300 et quelque;

- le Canada a été le premier pays du monde à instituer des politiques d'accusation des hommes violents;

- de nombreux services publics ont élaboré, ou sont en voie de le faire, des protocoles visant le traitement plus efficace des situations de crise des femmes battues;

- le financement public pour les places d'hébergement a augmenté, particulièrement au niveau fédéral;

- dans certaines provinces, des ateliers de sensibilisation sont offerts aux juges afin d'approfondir leurs connaissances relativement aux divers programmes disponibles et aux conséquences que la violence faite aux femmes entraîne chez les femmes, leur famille, les hommes violents et la société en général;

- l'éducation du public est une priorité, et ce, pour la plupart des services et des gouvernements;

- plus de 100 programmes ont été créés à l'intention des hommes violents, pour répondre aux besoins en traitement ou en sanctions;

- globalement, la réponse du Canada en matière de violence faite aux femmes lui a valu une reconnaissance internationale et a donné de l'énergie à ceux qui s'efforcent de trouver des solutions;

- le nombre des programmes de formation a augmenté et leur qualité s'est améliorée.

**Les dilemmes:**

Les progrès rapides qui ont été réalisés au cours de la première moitié de cette décennie pour répondre de façon urgente au problème de la violence faite aux femmes ont créé plusieurs dilemmes.

- Ils ont soulevé des espoirs chez les femmes battues et les membres du public en général sans pour autant apporter les services et les résultats anticipés.

- Les progrès continus nous ont montré que les solutions unidimensionnelles ne préviennent pas la violence fait aux femmes et qu'il ne faut pas

s'attendre à un règlement facile ou rapide de ce problème aux multiples aspects.

- Il semblerait que le public et les décideurs de politiques aient l'impression d'avoir fait leur possible face au problème et qu'ils soient en train de renoncer à poursuivre leurs efforts.

- Parmi les défenseurs des droits des victimes, on craint que certaines des personnes travaillant en ce domaine se soient engagées si profondément dans leur tâche qu'elles aient quelque peu perdu le sens des proportions et la souplesse d'esprit nécessaires au changement.

- les femmes ont encore à souffrir de victimisation secondaire lorsqu'elles s'adressent à des institutions ou à des organismes insensibles à leurs problèmes ou à leurs besoins pour demander de l'aide.

Bien des personnes qui travaillent dans le domaine de la prévention de la violence faite aux femmes et qui s'efforcent de comprendre les dimensions inquiétantes du problème et d'y faire face ne savent plus vers quelle direction se tourner.

En tant que société, nous vivons le même dilemme que les femmes battues, c'est-à-dire qu'aucun choix ne peut donner de solutions claires, prévisibles et rationnelles.

**Les conséquences inattendues des définitions élargies de la violence faite aux femmes et du développement des attentes en ce domaine**

Notre compréhension accrue de la question, combinée aux attentes croissantes qui sont nourries à l'égard des services en place et à la pression qui s'exerce en faveur de la création de nouveaux services, met à l'épreuve notre capacité d'opérer le changement avec efficacité.

- La reconnaissance de la complexité de la question a permis le renforcement des priorités de financement; mais elle risque en même temps d'aboutir à une prestation de services fragmentée et à des visions étroites du changement.

- Dans la prise en considération de la nature fondamentale de la violence faite aux femmes, la conceptualisation et la planification des buts à long terme se sont révélées aussi complexes et aussi désespérantes que la question elle-même.

**Les contradictions implicites dans nos solutions pratiques:**

En dépit de l'insatisfaction engendrée par certaines des mesures prises récemment, on essaie peu de trouver des solutions de rechange étant donné que l'on manque de certitude quant à l'orientation à retenir à l'avenir.

- S'il est largement reconnu que la violence faite aux femmes constitue un acte criminel, il a été prouvé que la plupart des femmes battues ne songent pas sérieusement à utiliser le système judiciaire et que certains

policiers craignent d'intensifier la violence de la situation en portant une accusation contre l'homme et en accentuant ainsi chez ce dernier le sentiment de perte de contrôle;

- les personnes qui travaillent dans les différents services s'efforcent d'intégrer et de coordonner leurs efforts, mais ils se font également concurrence pour obtenir les fonds convoités;

- dans l'élaboration des stratégies de traitement, on craint que, si les approches orientées vers la famille tiennent compte de l'aspect multidimensionnel du problème, elles négligent les besoins individuels des femmes;

- bien que le principe de la prévention soit largement accepté, le financement de la prévention n'est pas toujours disponible et ne constitue pas une priorité bien établie;

- alors que nous comprenons de mieux en mieux la complexité de la question de la violence faite aux femmes, nous avons tendance à remplacer les gens qui ont de la compétence dans le domaine et qui sont sensibles au problème par des gestionnaires aux aptitudes génériques, venus des gouvernements, des services sociaux et de santé, ou encore des organismes et programmes de première ligne.

**Questions essentielles**

Les conséquences inattendues des approches adoptées ou en voie d'adoption, et les contradictions imprévues de ces approches, contrarient la progression vers le but commun que représente la prévention de la violence faite aux femmes. Un certain nombre de questions se posent au moment où l'on s'efforce de passer à la prochaine étape.

La politique:

En voulant aider les femmes, ne sommes-nous pas en train de leur imposer, involontairement, une forme de domination encore plus marquée et de les priver du droit de choisir?

Les attitudes:

Sommes-nous en train de changer le comportement extérieur sans vraiment changer les valeurs sous-jacentes?

Le traitement:

Comment pouvons-nous protéger le droit des personnes à la confidentialité tout en favorisant le partage des informations entre les divers organismes?

Comment pouvons-nous coordonner des services au sein et à l'extérieur des secteurs de services?

La collectivité:

Comment pouvons-nous intensifier la sensibilisation du public alors que nous ne disposons pas des services nécessaires pour répondre aux attentes légitimes des gens?

Comment pouvons-nous créer un plus grand nombre de services sans que le soutien communautaire se développe et sans que le public exige des fonds et une meilleure coordination, demande qui dépend à son tour d'une sensibilisation accrue du public à la question?

La coordination:

Pouvons-nous nous attendre à voir augmenter les services sans augmenter la sensibilisation du public puisque ce sont justement les demandes du public qui peuvent justifier le financement nécessaire?

Sommes-nous en train de construire des contradictions dans le système en encourageant de plus en plus les personnes qui fournissent des services à élaborer des protocoles et des programmes à l'intention des femmes battues, de leurs enfants et de leurs conjoints sans nous être d'abord entendus sur des principes directeurs uniformes, et sans tenir compte de la sagesse des travailleurs de première ligne qui connaissent depuis plus longtemps que quiconque les problèmes des femmes battues?

**Trois approches de la question de la prévention, liées l'une à l'autre**

Les trois grands modèles qui commencent à faire l'objet des discussions chez les personnes préoccupées par la question de la violence faite aux femmes, à savoir la perspective écologique, le remodelage des valeurs et le développement communautaire, ne viennent pas se greffer sur les services d'urgence existants, bien qu'ils puissent les englober. Ils prennent appui sur une vision d'ensemble de la société, à partir de laquelle ils définissent la violence faite aux femmes. Ce faisant, ces approches prennent en ligne de compte la complexité de la question et permettront éventuellement de faire face à maintes autres sources d'injustice et de violence.

**Constitution d'un programme d'action pour la prévention**

Bien que personne ne dispose d'une recette pratique pour la prévention de la violence faite aux femmes, grâce à l'émergence graduelle des trois perspectives susmentionnées, un certain nombre d'idées, de plus en plus acceptées, laissent croire à la possibilité d'un dialogue et de l'établissement d'un programme d'action pour la prévention.

**Notes d'information**

Des questions, des initiatives et des options précises se présentent dans les domaines suivants:

- l'incidence;

- la prévention primaire;
- les comités de coordination;
- le rôle du système judiciaire;
- le cas des femmes doublement isolées;
- l'hébergement;
- l'étape postérieure à celle d'hébergement;
- les programmes à l'intention des hommes violents;
- la violence faite aux maris.

**ESPOIRS ET DECEPTIONS DANS LE DOMAINE DES FEMMES BATTUES: PROGRES, DILEMMES ET PERSPECTIVES DE PREVENTION**

## 1. INTRODUCTION: UN APERCU DE NOS PROGRES

Au cours des années quatre-vingt, d'importants progrès ont été réalisés dans le domaine de la violence faite aux femmes. Les programmes d'intervention d'urgence, la sensibilisation accrue de la population à la question des femmes battues et la dénonciation de plus en plus courante des cas de violence familiale ont marqué ces progrès.

Le nombre de refuges d'urgence mis sur pied à l'intention des femmes battues et de leurs enfants a quadruplé depuis 1979, passant de 71 à un peu plus de 300.[1] Le Canada fut le premier pays au monde à établir des politiques permettant aux policiers de déposer des accusations de voie de fait à l'endroit des maris violents. Plusieurs membres du personnel des services hospitaliers, juridiques et sociaux mettent au point, ou l'ont déjà fait, des protocoles sur la façon de composer plus efficacement avec l'urgence du problème.

Le gouvernement fédéral et la plupart des gouvernements provinciaux et territoriaux ont considérablement augmenté leur financement pour la création de refuges d'urgence. Les juges commencent à reconnaître la gravité du problème et, dans certaines provinces, ils ont eux-mêmes organisé des ateliers afin de se sensibiliser aux expériences des femmes battues, d'approfondir leurs connaissances des programmes communautaires offerts et d'étudier les répercussions que peut entraîner cette forme de violence sur les femmes, leurs enfants, les agresseurs et la société en général.

Plusieurs gouvernements provinciaux ont lancé des campagnes d'information massives. Dans la plupart des maisons de transition, les intervenants ont identifié l'éducation auprès du public comme l'un de leurs principaux objectifs, et ils prennent souvent la parole devant divers groupes de membres de la collectivité afin de mieux les renseigner. Les médias ont également contribuer à alerter le peuple canadien sur les dangers et l'importance de ce problème.

De plus, par l'appui répandu qu'ont obtenu les mesures voulant que la violence à l'égard des femmes soit considérée comme un acte criminel, les Canadiens ont utilisé la force symbolique de la loi pour exprimer leur répugnance face à cette forme de violence. Et, par le fait même, les demandes à l'effet que les hommes qui usent de violence à l'endroit des femmes soient appelés à assumer la responsabilité de leurs gestes par des sanctions de justice pénale et par des programmes de traitement appropriés augmentent sans cesse. Pour appuyer ces

---

[1] Ce chiffre inclut les maisons de transition, les maisons de seconde étape, les réseaux de familles d'accueil (chaque réseau est compté comme un refuge d'urgence), les maisons satellites, les milieux sûrs et les maisons d'hébergement multi-clientèle. Les chiffres globaux pour chaque type de refuge ont été fournis par les associations provinciales et territoriales des maisons de transition.

demandes, le nombre de programmes de traitement pour les maris violents est passé de zéro à plus de cent en quelques années.

Ces progrès impressionnants ont valu au Canada une reconnaissance à l'échelle internationale et ont stimulé, du moins pour un temps, les femmes et les hommes qui travaillent à réduire les incidences du problème des femmes battues. Mais, selon ces femmes et ces hommes, divers dilemmes sont venus se poser en même temps que les progrès.

## 2. LES DILEMMES SOUS-JACENTS AUX PROGRES

Les points de vue résumés dans ce document proviennent d'entrevues effectuées par téléphone ou en personne auprès de gens travaillant pour et avec les femmes battues et leurs enfants au Canada, soit quarante personnes oeuvrant pour la prévention de cette forme de violence, notamment des travailleurs de première ligne, des planificateurs de politiques, des conseillers et des avocats. Leurs opinions et leurs observations, ainsi que celles de plusieurs autres personnes qui, au cours des dernières années, ont accepté de partager leurs impressions avec l'auteur de ce document, constituent le matériel de base de ce travail. Et, selon plusieurs de ces spécialistes, les progrès rapides obtenus en ce qui concerne les solutions d'urgence apportées au problème des femmes battues durant la première moitié de cette décennie ont entraîné plusieurs conséquences inattendues.

Premièrement, ils ont soulevé les espoirs parmi les femmes battues et les membres du public en général sans pour autant fournir de services pour répondre à ces espoirs. Face à l'importante publicité accordée dans certaines régions aux lignes téléphoniques d'urgence et aux politiques d'arrestation, plusieurs femmes battues ont cru qu'elles n'avaient qu'à composer un numéro de téléphone pour qu'un soutien efficace, efficient et surtout sensible leur soit donné sur-le-champ. Elles se sont rendu compte que les services offerts n'étaient pas à la mesure des programmes de sensibilisation dont on faisait état, et ce, tant sur le plan de la quantité que de la qualité. De plus, certains indices laissent entendre que plusieurs personnes estiment qu'étant donné la longue attention que le gouvernement a accordé aux problèmes des femmes battues et les importantes campagnes de sensibilisation lancées dans certaines parties du pays, le problème devrait maintenant être plutôt bien résolu. Tel n'est pas le cas, mais quelques spécialistes craignent que ces conclusions puissent entraîner une diminution de l'appui communautaire accordé aux services d'urgence et de prévention.

Deuxièmement, les progrès rapides ont mené à la création de nouvelles structures de services, voire même, selon certains, à une mentalité institutionnelle qui résiste au changement nécessaire pour bâtir à partir de nos connaissances toujours accrues en matière de mauvais traitements infligés aux femmes. Bien que, au début des années quatre-vingt, plusieurs intervenants des services d'urgence aient cru que leurs services n'étaient que des tremplins vers une approche plus globale à la prévention et à l'intervention d'urgence efficace, on s'inquiète maintenant à la pensée que certains soient si engagés dans les services qu'ils fournissent qu'ils en arrivent à oublier une part de la perspective et de la flexibilité nécessaires pour effectuer un véritable

changement. Les travailleurs des maisons de transition s'interrogent à savoir si leurs services ne deviennent pas trop institutionnalisés. Des critiques prétendent même que les maisons de transition et autres services d'urgence songent avant tout à perpétuer leurs services. Ces prétentions sont généralement perçues comme des attaques exagérées et injustifiées, mais plusieurs travailleurs de première ligne en s'interrogent à savoir si leurs services répondent efficacement aux besoins des femmes battues dans notre société.

Troisièmement, les progrès continus nous ont démontré que les solutions unidimensionnelles ne mèneront pas à la prévention de la violence exercée à l'endroit des femmes et que les résultats seront lents. La recherche donne des indications préliminaires à l'effet que les politiques d'inculpation adoptées par les policiers à travers le pays ne sont pas encore largement utilisées, et que les femmes battues continuent d'être ambivalentes en ce qui concerne l'intervention de la justice pénale dans leur vie. Il n'existe pas de statistiques démontrant que la violence faite aux femmes ait diminué dans notre société grâce aux programmes d'urgence, bien qu'il soit bon de signaler que ce genre de succès n'est pas facile à mesurer étant donné que la sensibilisation accrue conduit nécessairement à un taux de dénonciation plus élevé. De plus, la recherche révèle que plusieurs services à caractère social, religieux et de santé font encore très peu pour les femmes battues. Les femmes souffrent toujours de la victimisation secondaire à laquelle il leur faut faire face lorsqu'elles cherchent de l'aide auprès d'institutions et d'organismes peu sensibilisés à leurs problèmes.

Toutefois, l'énormité et la complexité réelles du problème des femmes battues sont maintenant mieux comprises, de même que le besoin d'approches multidisciplinaires pour en réduire les incidences.

Ceux qui travaillent dans cette sphère comprennent maintenant l'ampleur et la profondeur des racines du problème des femmes battues. Certains ont l'occasion de constater quotidiennement les liens directs et indirects qui existent entre l'agression des femmes et d'autres formes de violence à l'intérieur et à l'extérieur de la famille. La recherche et l'expérience concrète ont démontré que dans les familles où s'exerce la violence à l'endroit de la femme, les risques d'agression à l'endroit des enfants sont plus élevés. Et les travailleurs de première ligne signalent que bon nombre des femmes battues ont également été agressées sexuellement. Certains de ceux qui interviennent auprès des adolescents qui fuient leur foyer ou des jeunes prostituées estiment que la violence dans la famille contribue au besoin de fugue qu'éprouvent bien des jeunes et peut également contribuer à la piètre estime de soi et au désespoir qui caractérisent nombre de jeunes prostituées.

Outre la complexité sous-jacente aux liens qui peuvent exister entre les diverses formes de violence, les définitions de la violence faite aux femmes sont également devenues plus complexes. Cette violence peut s'exercer sur le plan affectif, physique, sexuel et économique. L'ampleur de ces définitions a mené les critiques à demander quels étaient les éléments non inclus dans la violence si l'on considère le côté négatif d'une relation. Certains spécialistes dans le domaine ont conclu qu'il était impossible de séparer la violence exercée contre les femmes des autres formes de violence et de leurs répercussions, et que pour comprendre les relations qui existent entre les diverses

formes de violence il nous fallait traiter la violence familiale dans son ensemble.

Compte tenu de ces éléments, certains hauts représentants du gouvernement et travailleurs de première ligne semblent maintenant incapables de planifier des mesures susceptibles de contrer un problème devenu trop complexe et trop vaste à leurs yeux.

Plusieurs estiment qu'à moins que nous puissions effectuer un changement important dans notre société, nous n'arriverons jamais à prévenir la violence. Et comme ce changement massif semble impossible, leurs espoirs de prévention commencent à s'éteindre, de même que leurs possibilités de planifier et de créer des solutions de rechange concrètes et innovatrices.

En vue de comprendre l'énormité du problème que présente la prévention de la violence exercée contre les femmes et de tenter d'y trouver des solutions, plusieurs personnes travaillant dans cette sphère ne savent plus quelle orientation choisir et partagent l'ambivalence et la confusion émotive qu'éprouvent les femmes victimes de violence en regard des solutions susceptibles d'être apportées à leur problème. Nous avons élargi nos perspectives uniquement pour nous rendre compte que la question n'est pas aussi claire que nous l'avions déjà pensé, et que les solutions sont loin d'être évidentes et faciles à trouver. En tant que société, nous vivons le même dilemme que les femmes battues, c'est-à-dire qu'aucune solution manifeste ne laisse entrevoir de résultats clairs et nets.

## 3. LES CONSEQUENCES IMPREVUES DU PROGRES

L'élargissement des attentes et des définitions a eu un effet d'interaction sur les signes de progrès (par exemple, le financement accru et l'intensification de la sensibilisation du public) et a entraîné plusieurs conséquences inattendues qui contribuent au sentiment d'incertitude qui règne maintenant face aux mesures appropriées à retenir pour trouver des solutions au problème des femmes battues.

Ainsi, l'augmentation du financement du gouvernement combiné aux attentes de services parmi les femmes battues et à la sensibilisation plus marquée du public relativement au problème de la violence ont fait augmenter le nombre des demandes pour de nouvelles maisons de transition. Récemment, face à la multiplication des maisons de transition au cours de la dernière décennie, ces demandes ont amené les représentants du gouvernement et même certains travailleurs affectés aux maisons de transition à s'interroger à savoir le nombre de refuges dont nous avons besoin et la somme d'argent que nous sommes disposés à attribuer aux services d'urgence plutôt qu'aux programmes de prévention.

Un autre exemple pouvant témoigner du fait que l'on tente de mettre de côté la complexité de la question et de chercher des solutions claires, directes et moins ambitieuses en matière d'urgence, c'est la tendance qu'ont les organismes de financement du gouvernement à vouloir rejeter le modèle de maison de transition qui offre, en plus du refuge, des services d'information, de prévention, de suivi et de soutien. Ce modèle, préconisé par les travailleurs

des maisons de transition durant la majeure partie de cette décennie, s'appuie sur l'idée que le refuge, en tant que service essentiel facilement identifiable par les femmes battues de la collectivité, devrait devenir un centre d'information, de prévention et de suivi pour les femmes battues et leurs enfants, et ce, en sus, de sa vocation de refuge d'urgence. Le récent projet du gouvernement fédéral, l'Opération Refuge, même s'il offre un soutien aux refuges d'urgence, a été accueilli avec une certaine déception par les groupes de première ligne pour les raisons suivantes:

1. il n'offre pas de certitude concernant le financement des services complémentaires;
2. en tant que programme fédéral, il ne pourrait pas financer les services de soutien et de suivi si nécessaires, étant donné que ces services relèvent de la compétence des gouvernements provinciaux et territoriaux; et
3. il ne pourrait pas donner de recommandations ou de directives implicites aux gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux à l'effet qu'un financement additionnel devrait être accordé aux services complémentaires.

Quant aux nouvelles formules de financement négociées entre les travailleurs des maisons de transition et les représentants de certaines provinces, elles offrent plus de sécurité en ce qui concerne l'aspect refuge des maisons de transition d'une part, mais, d'autre part, elles tendent à exclure les dispositions concernant les programmes de soutien, de suivi, d'information et de prévention, notamment les services suivants:

- le counselling et la thérapie par le jeu pour les enfants qui habitent dans les maisons de transition;

- les garderies régulières et de qualité pour les enfants;

- les programmes à l'effet que des enseignants soient embauchés pour faire la classe aux enfants dans les maisons de transition afin de leur éviter le traumatisme d'une nouvelle école durant leur séjour au refuge;

- la formation de groupes spéciaux axés sur le développement de l'estime de soi à l'intention des femmes battues, qu'elles habitent au refuge ou pas;

- des services d'information et de counselling ambulants pour les femmes de la collectivité, particulièrement celles des régions rurales et isolées où le transport peut être un problème;

- la formation de groupes de counselling, de présentation et d'entraide à long terme à l'intention des femmes battues et de leurs enfants, et l'identification de la récurrence de la violence longtemps après qu'une femme soit venue demander de l'aide au refuge;

- la sensibilisation du public au moyen de programmes suffisamment bien financés pour permettre l'embauche de personnel additionnel pour ce travail de prévention.

Certains travailleurs des maisons de transition croient que le fait que les gouvernements n'acceptent pas de financer les services de soutien, de suivi, d'information et de prévention est partiellement attribuable à leur désir de transformer les maisons de transition en auberges et partiellement à leur perte d'intérêt face à l'idée d'appuyer, par des mesures concrètes, la cause des femmes battues. Dans certaines provinces, on semble croire que les maisons de transition survivent et prolifèrent, que les services de police déposent des plaintes contre les agresseurs, bref, qu'en tant que société nous avons pris toutes les mesures réalistes possibles pour protéger les femmes battues.

## 4. LES CONTRADICTIONS INATTENDUES SOUS-JACENTES A NOS SOLUTIONS PRATIQUES

En dépit du mécontentement exprimé relativement à certaines des mesures prises récemment, le manque de certitude quant à la meilleure orientation à choisir pour l'avenir nous empêche d'adopter des solutions de rechange. Cette incertitude est alimentée par certaines autres contradictions sous-jacentes aux initiatives choisies jusqu'à maintenant.

L'une des contradictions les plus évidentes touche les politiques autorisant les policiers à déposer des plaintes contre les agresseurs. Comme société, nous avons insisté sur le fait que la violence exercée à l'endroit des femmes constituait un acte criminel, et les policiers ont été encouragés à déposer des plaintes dans les cas où il y a des preuves d'agression raisonnables. Et pourtant, il est prouvé que la plupart des femmes battues, soit 70 % selon les statistiques utilisées aux fins d'une étude effectuée en 1986, déclarent qu'elles ne songeraient pas sérieusement à se servir elles-mêmes de l'appareil judiciaire et 80 % affirment qu'elles ne feraient plus appel à la justice à l'avenir pour les raisons suivantes:

- elles craignent qu'en dénonçant la violence dont elles sont victimes à la police, leurs enfants puissent être appréhendés par les autorités de la protection de l'enfance.

- Certaines femmes ayant déjà eu affaire avec le système de justice pénale avaient l'impression que la domination exercée sur elle à ce moment là était pire que celle exercée par leur conjoint.

- D'autres femmes, financièrement dépendantes du revenu de leurs maris, craignent que ces derniers les quittent ou qu'ils soient condamnés à une peine d'emprisonnement ou à une amende, privant ainsi toute la famille d'un revenu essentiel.

- D'autres encore veulent sauvegarder l'unité familiale et craignent qu'en appelant la police elles perdront tout espoir de réconciliation.

Il est bon de signaler que les femmes éprouvent également des sentiments ambivalents au moment de demander de l'aide aux organismes de services sociaux et de santé, et ce, pour plusieurs des mêmes raisons.

Dans le cas des autochtones, par exemple, le recours à de tels services peut avoir pour résultat le retrait de certains individus de la communauté cul-

turelle. Placée devant ce choix, la victime apprend à cacher le crime dont elle est l'objet et à éviter les services sociaux ou de santé qui lui sont offerts. Au bout du compte, il n'y a plus que des perdants.

Parmi les policiers, certains craignent que dans nos tentatives de vouloir protéger les victimes en rendant le code pénal plus sévère, nous ne parviendrons qu'à aggraver le problème de violence puisque ainsi faisant nous ne ferions que contribuer au sentiment de domination amoindrie qu'éprouvent les hommes ce qui ultimement pourrait mener à un nombre plus éleveé d'homicides.

Une autre contradiction fréquemment mentionnée vise le conflit qui existe entre les tentatives faites pour favoriser la coopération entre les différents services par la création toujours croissante de comités de coordination communautaires, et la concurrence accrue que l'on remarque entre les services pour l'obtention de fonds, concurrence intensifiée par le versement de financement sans programme d'accompagnement favorable à la coopération et à la communication entre les organismes.

En ce qui concerne la prestation des services, la décision à savoir s'il est préférable de planifier des services destinés à toute la famille ou à une seule personne constitue un autre dilemme. Les services prévus par la justice pénale tendent à mettre l'accent sur la personne étant donné que la responsabilité individuelle est le fondement de notre système de justice pénale. Mais l'une des critiques faites à l'endroit de tels services est justement que leur portée n'est pas assez vaste, qu'ils ne donnent pas tout le contexte du problème et qu'ils ne tiennent pas compte de la complexité des besoins de ceux qui vivent avec la femme battue. Pourtant, si nous décidions de mettre l'accent sur la cellule familiale comme point de départ en matière de planification de programme, quel impact une telle décision aurait-elle sur les droits de la personne et l'attribution des responsabilités?

On trouve même de la contradiction dans nos espoirs de prévention, puisque si d'une part on en parle beaucoup, d'autre part il n'existe pas de fonds pour de tels services à travers le pays, et, sauf dans quelques juridictions, les planificateurs et les travailleurs oeuvrant dans les services ne savent pas de façon claire s'ils devraient d'abord s'occuper de la prévention primaire, secondaire ou tertiaire, ou s'il est possible de s'intéresser aux trois points à la fois.

Finalement, il existe une tendance à vouloir remplacer le personnel spécialisé et bien sensibilisé au problème des femmes battues par des gestionnaires du gouvernement, des services sociaux et même des organismes et programmes de première ligne en vue de réduire les incidences qu'entraîne la violence dans la famille. C'est là un problème particulièrement grave, étroitement lié à la bureaucratisation accrue des services à l'intention des femmes battues, tel que mentionné précédemment. Ceci entretient la contradiction implicite voulant justement qu'au moment où il nous serait possible de procéder à de grands changements, où nous nous tournons vers la prévention et où nous pourrions avoir le plus besoin de continuité, de sensibilité et de compétence, nous nous en écartons. Il est inquiétant de penser que par cette tendance, qui insiste sur l'objectivité et maximise le rapport qualité-prix, la prestation de services et les normes de soins de qualité ont toutes été coupées. Ceci donne

à penser que la négation massive de la compétence, et particulièrement de la compétence pratique des travailleurs de première ligne, et le fossé qui s'est creusé entre le besoin de compétence et la compétence disponible est à la base d'un ensemble de contradictions en matière de prestation de services.

## 5. LES QUESTIONS QUI ENTRAVENT NOS PROGRES EN MATIERE DE PREVENTION

Ces questions, et plusieurs autres conséquences et contradictions inattendues, semblent vouloir entraver notre objectif commun de prévention. Avant de franchir une autre étape vers le progrès, il nous faudrait d'abord répondre à diverses questions:

- Dans nos efforts pour aider les femmes, exerçons-nous, par inadvertance, une domination trop marquée à leur endroit,leur enlevant ainsi la possibilité de faire des choix? Par exemple, dans quelle mesure affectons-nous la vie des femmes et de leurs enfants en encourageant les femmes à témoigner, alors que bien souvent elles acceptent de le faire uniquement dans l'espoir d'obtenir de l'aide pour leur mari, espoir probablement fondé sur l'éducation du public? Pourtant, les juges n'insistent pas de façon courante sur les traitements à faire suivre aux hommes pour mettre fin à la violence et, de toutes façons, il n'y a pas toujours de programmes à leur offrir à cause des listes d'attente trop longues ou autres facteurs.

- Comment pouvons-nous travailler à trouver des solutions communautaires alors que ce ne sont pas toutes les collectivités qui voient la violence exercée à l'endroit des femmes comme un problème?

- Comment pouvons-nous coordonner des services à l'intérieur et à l'extérieur des secteurs de services?

- Comment pouvons-nous protéger le droit de la personne à la confidentialité et encourager en même temps le partage de l'information entre les organismes?

- Sommes-nous en train de changer le comportement extérieur sans vraiment modifier les valeurs sous-jacentes?

- Comment pouvons-nous chercher à sensibiliser davantage les gens au problème des femmes battues alors que nous ne disposons pas de services pour répondre ensuite aux attentes légitimes qui en découlent?

- Comment pouvons-nous mettre sur pied un plus grand nombre de services sans obtenir un plus grand soutien communautaire, lequel, à son tour, dépend d'une plus grande sensibilisation du public en général?

- Pouvons-nous nous attendre à voir augmenter le nombre des services sans pour autant voir augmenter la sensibilisation du public puisque ce sont justement les demandes accrues du public qui peuvent justifier les demandes de financement?

Sommes-nous en train de construire d'inévitables contradictions dans le système en encourageant ceux qui fournissent les services à élaborer des protocoles et des programmes à l'intention des femmes battues, de leurs enfants et de leurs conjoints sans avoir d'abord établi un ensemble de principes directeurs uniformes et sans tenir compte de la sagesse des travailleurs de première ligne qui ont travaillé pour et avec les femmes battues depuis plus longtemps que quiconque?

## 6. L'ENCHEVETREMENT DES ESPOIRS

Devant de telles questions,la plupart de ceux qui se débattent avec le problème à savoir s'il nous est possible de nous rapprocher de notre but ultime, de la prévention, ont l'impression d'être pris dans un enchevêtrement d'espoirs incompatibles et de renseignements contradictoires. Bien des femmes et des hommes en arrivent maintenant à se demander si nos espoirs de protection des femmes, de prévention à long terme, de soutien aux femmes et à leurs enfants et de programmes pour aider les hommes à assumer leurs responsabilités face à leur comportement violent ne deviendront pas tous contradictoires au moment de les traduire en mesures concrètes. L'espoir visant à libérer les femmes de leurs craintes est-il en conflit avec l'espoir de conserver l'unité familiale? L'espoir d'obtenir une plus grande égalité pour les femmes contredit-il l'espoir d'obtenir un plus grand nombre de droits pour les enfants?

Certes, cet enchevêtrement ne sera pas facile à démêler, mais on commence à entrevoir la prévention sous différents aspects et à penser à des méthodes d'intervention différentes, susceptibles de nous aider à nous rapprocher de notre but.

## 7. PERSPECTIVES DE PREVENTION

Trois grandes perspectives intimement reliées entrent maintenant dans la ligne du courant dominant des discussions parmi les gens intéressés à la question des femmes battues. Aucune de ces perspectives ne vise la création accrue de services d'urgence, bien que de tels services puissent y être intégrés. Tous ces gens veulent construire à partir d'une image plus vaste de notre société, et, à partir de cette image, mettre l'accent sur les femmes battues. De cette façon, ils embrassent la complexité du problème, et, si les résultats sont concluants, ils s'intéresseront à d'autres sources d'injustice et de violence connexes.

### 7.1 La perspective écologique

Cette perspective met l'accent sur les relations entre les personnes, les communautés, les institutions et le public en général et sur l'influence que ces relations peuvent avoir les une sur les autres. La définition de la santé mentale récemment élaborée par le ministère de la Santé nationale et du bien-être social est un exemple de cette perspective. En vertu de cette définition, l'expression "santé mentale" est améliorée:

"· lorsque les milieux social et juridique respectent les droits de la personne et répriment les comportements destructeurs;

· lorsqu'un groupe prend des mesures pour soutenir une personne, ou pour créer des conditions environnementales favorables à la santé;

· lorsque des personnes acquièrent des compétences et des ressources qui leur permettent de satisfaire à leurs besoins, de contribuer à la vie communautaire et d'améliorer le milieu dans lequel elles vivent."[2]

Des énoncés similaires pourraient être faits en remplaçant l'expression "santé mentale" par "aptitude des femmes à vivre sans violence".

### 7.2 Le remodelage des valeurs

Cette perspective insiste sur le fait qu'il ne suffit pas de changer le comportement des hommes violents pour faire diminuer la violence. Nous devons plutôt examiner le comportement pour aider à identifier les valeurs, puis tenter de changer les valeurs sous-jacentes tout autant que le comportement. Par conséquent, il n'est pas suffisant d'enseigner tout simplement à un mari violent qu'il ne doit pas battre sa femme, car il modifiera alors son comportement pour choisir des formes de violence plus subtiles. Dans la même veine, nous ne pouvons pas dire à une femme qu'elle peut choisir d'autres solutions que de vivre dans un foyer où règne la violence sans changer les valeurs sociales et les services qui perpétuent la violence à l'endroit des femmes. Dans le cadre de cette perspective, les valeurs attachées au matérialisme, à la propriété, à la concurrence, à l'individualisme, à l'autonomie et à la domination devraient toutes être remplacées par des valeurs portant sur la coopération et sur les possibilité de développer l'interdépendance, la non-violence et la collaboration.

### 7.3 Le développement communautaire

Cette perspective veut que la prévention efficace s'appuie sur des programmes communautaires, mais ce ne sont pas toutes les collectivités qui sont sensibilisées à la question des femmes battues ou qui ont la volonté de prendre des mesures pour régler ce problème. Et pis encore, il faut bien admettre que toutes les collectivités n'ont pas cette base de confiance et de solidarité nécessaire à la réussite d'un programme communautaire intégré. Par conséquent, dans le cadre de cette perspective, la première démarche à entreprendre en vue d'une prévention efficace concerne nécessairement le développement communautaire. Dans la plupart des cas, ce développement ne mettrait pas d'abord l'accent sur le problème des femmes battues. Il pourrait se faire en facilitant la coopération et la coordination relativement à un point de préoccupation pour les membres de la collectivité. Lorsque des réseaux de coopération seraient établis à cet effet, ces mêmes réseaux pourraient ensuite être

---

[2] page 7, Santé et Bien-être social Canada, "La santé mentale des Canadiens: un juste équilibre", Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada, 1988

utilisés pour répondre à une variété de problèmes, incluant celui de la violence exercée contre les femmes.

## 8. Bâtir un programme d'action pour la prévention

Bien qu'il n'existe aucun projet directeur au titre de la violence exercée contre les femmes, l'émergence graduelle des trois perspectives susmentionnées mène à un certain nombre d'idées auxquelles l'on attache de plus en plus de crédibilité, et qui peuvent être à la base d'un dialogue sur la possibilité d'élaborer un programme d'action pour la prévention. Un répertoire de ces idées est présenté ci-dessous.

### 8.1 Le développement communautaire

- Elaborer des programmes d'éducation communautaires fondés sur la pression des pairs et le bouche à oreille.

- Identifier, former et soutenir des personnes pour les différents réseaux de pairs, incluant des adolescents, des jeunes mères au foyer, des employés de diverses sociétés, des membres des syndicats, etc., qui donneraient eux-mêmes de l'information sur la violence exercée contre les femmes, qui fourniraient du soutien et référeraient les gens aux services appropriés.

- Obtenir l'engagement de travailleurs affectés aux services de première ligne, incluant des membres des groupes populaires pour procéder au développement communautaire.

- Lancer des programmes de développement communautaire afin d'aider à recréer le sentiment d'appartenance à la collectivité qui, lui, mènera à la pression des pairs contre la violence.

- Dans la mesure du possible, inclure, dans le budget général prévu pour la cause des femmes battues, un pourcentage de fonds à consacrer à la communication entre les groupes concurrents possibles.

- Elargir le concept de victimes de la violence conjugale afin de démontrer les coûts exorbitants que la violence contre les femmes et autres formes de violence peuvent entraîner pour une collectivité, tant sur le plan social qu'économique.

- Explorer les modèles proposés par certaines communautés autochtones, où la violence familiale est considérée comme une responsabilité collective et l'accent mis sur la réconciliation et l'appui communautaire et non sur les modèles d'adversité et de division.

### 8.2 Changer les valeurs

- Fonder les programmes de prévention sur un ensemble de valeurs uniformes insistant sur la non-violence, l'égalité des femmes et des hommes dans

une relation et dans la société en général, et sur l'interdépendance plutôt que sur la dépendance au sein des familles.

- S'engager directement dans les structures prévues pour les soins à l'enfant, incluant les garderies, les écoles, les groupes de récréation, etc., afin de développer des programmes qui tentent activement de modifier les valeurs dans le but d'insister sur la non-violence et de présenter des relations absentes de conflit et où règnent la justice et la coopération.

- Un sondage d'opinions effectué à l'échelle nationale en 1986 a confirmé l'attachement de la population aux valeurs traditionnelles en révélant que huit Canadiens sur dix estiment que le but le plus important de leur vie est une bonne vie de famille, avant même le travail, la carrière et la religion.[3]

Pour appuyer ces valeurs, créer des programmes insistant sur une politique familiale encourageant les familles au sein desquelles les adultes sont considérés comme des partenaires égaux, où les membres de la famille ont un fort potentiel d'estime de soi, et où l'interdépendance positive est valorisée plutôt que les stéréotypes de dépendance psychologique et économique qui, trop souvent, mènent à l'abus de pouvoir et à la violence.

- Enseigner aux gens à se montrer critiques à certains sujets, notamment aux effets qu'exerce la pornographie sur la socialisation.

- Utiliser les médias comme instrument essentiel pour promouvoir des valeurs positives en termes de socialisation.

- Dans le cadre du système d'éducation, prêter attention aux genres des stéréotypes et demander que des corrections soient apportées si l'on enseigne aux garçons à traiter les problèmes par l'agressivité et aux filles par la passivité.

### 8.3 La recherche

- Chercher à savoir comment la majorité des gens expriment leur comportement de non-violence.

- Quels sont les facteur qui contribuent à la non-violence chez les hommes et les femmes?

- Chercher les facteurs de risque associés à la violence faite aux femmes; une telle recherche nous aidera à mieux comprendre le problème de la violence sans nécessairement nous donner de solutions.

- Entreprendre une recherche portant sur les problèmes et les expériences à long terme des femmes qui font différents choix. Par exemple,

---

[3] MacLean's, le 5 janvier 1987

qu'advient-il des femmes qui se rendent dans les maisons de transition? Qu'advient-il des femmes qui intentent des poursuites contre leurs maris?

### 8.4 Changer la perspective des services

- Retirer le mari violent de la maison et pour l'amener dans un endroit où il pourra être traité plutôt que de conduire la femme et les enfants dans un centre d'hébergement d'urgence, tout en s'assurant que cette mesure ne modifiera pas le soutien et les services d'urgence accordés ces derniers enfants.

- Au moment de concevoir des services, des recherches, des méthodes de formation ou l'élaboration d'un système ou d'une politique, étudier les différents stades de l'intervention, incluant la prévention,l'urgence et la protection, la stabilisation et les réponses intégrées.

- Reconnaître que les enfants qui vivent dans un milieu violent doivent savoir que la violence est un problème grave et qu'ils doivent avoir recours à des services d'urgence et de soutien. Par exemple, certaines personnes ont suggéré d'installer des lignes de téléphone gratuites à l'intention des enfants aux prises avec un problème urgent et de publier ces numéros d'urgence sur les boîtes de céréales et les contenants de lait.

### 8.5 La prévention par le soutien individuel

- Elaborer une approche interdisciplinaire à l'intention de la femme battue, incluant l'emploi, l'administration de la justice,l'éducation,les organismes d'hébergement et de formation, le counselling et les services sociaux afin l'aider à planifier individuellement son avenir.

- S'assurer que les programmes de traitement pour les hommes sont toujours reliés à des services de soutien pour les femmes et les enfants afin qu'une intervention coordonnée soit à la disposition de tous les membres de la famille.

- Lorsque l'intervention d'urgence est terminée, assurer un soutien de suivi non seulement à la femme battue mais également à ses enfants de même qu'au mari s'il est disposé à l'accepter.

- S'assurer que le développement de l'estime de soi est à la base de tous les services pour les femmes battues, leurs enfants et leurs conjoints.

## 9. CONCLUSION

Il n'est pas facile de trouver les réponses à une question globale comme celle-ci: "Comment pouvons-nous prévenir la violence faite aux femmes? Peut-être même est-ce impossible. Nous n'arriverons peut-être jamais à concevoir une approche d'intervention unifiée à la question des femmes battues, ou à toute autre forme de violence familiale. Mais en partageant un but commun, la prévention, et en nous engageant à toujours nous référer aux besoins, aux

expériences et aux espoirs des victimes au moment d'élaborer nos plans, nous arriverons peut-être à mettre sur pied des projets de prévention qui nous permettront de délier les fils de nos espoirs, de réduire le nombre de contradictions intégrées aux progrès que nous avons réalisés et de nous rapprocher de notre idéal, soit une société libre de violence.

## 10. FICHE DE RENSEIGNEMENTS: DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

### INCIDENCE

### 10.1 Premières estimations relatives à cette incidence

C'est au début des années quatre-vingt qu'ont été effectuées les premières estimations relatives à l'incidence de la violence faite aux femmes au Canada, estimations qui furent extrêmement contradictoires.

- En 1980, Linda MacLeod, dans un livre intitulé La femme battue au Canada: Un cercle vicieux, estimait que chaque année, au Canada, une femme sur dix était victime de violence de la part de son mari ou de son compagnon de vie, violence exercée au plan psychologique, affectif ou sexuel.

Bien que ce chiffre ait été largement rendu public à l'époque, les estimations de Ms. MacLeod ont été critiquées parce qu'elles ne découlaient pas d'un échantillon choisi au hasard parmi toutes les femmes, mais qu'elles étaient extrapolées à partir d'un nombre de femmes habitant dans des maisons d'hébergement ou dans des refuges d'urgence, de femmes battues ayant besoin d'aide mais n'habitant pas dans des maisons de transition, et de femmes qui avaient demandé le divorce pour des motifs de cruauté.

- Le sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain, fondé sur des données obtenues par téléphone auprès d'une population choisie au hasard, semble donner foi aux critiques. Selon ce sondage effectué en 1981 dans sept villes, quatre femmes sur mille (âgées de 16 ans et plus) ont été violentées ou agressées sexuellement par leur conjoint ou leur ancien conjoint..., un chiffre bien inférieur à celui de Ms. MacLeod.

### 10.2 Estimations plus récentes

En dépit de cet écart considérable entre les deux estimations, les personnes qui travaillent directement pour ou avec les femmes battues prétendent que le chiffre de UNE sur DIX était trop conservateur. Des recherches plus récentes tendent également à appuyer cette hypothèse.

- Dans une étude faite en 1985, Ms. MacLeod estime qu'au Canada, un million de femmes sont battues par leur mari ou leur compagnon de vie.

- L'étude intitulée The Alberta Study on Wife Assault effectuée par Les Kennedy à l'université de l'Alberta en 1987 et au cours de laquelle 1,045 personnes âgées de 18 ans et plus ont été interrogées directement ou par téléphone, a révélé que le taux de violence exercée par un homme à l'endroit de sa femme s'établissait à 11,2 par cent couples. Ce pourcentage, tout comme ceux estimés par Ms. MacLeod, inclut la violence psychologique et physique. La violence grave (coups de pied, raclée, utilisation d'une arme) se retrouve dans un pourcentage de 2,3 personnes par 100 couples.

- Une autre étude, menée par le docteur Eugene Lupri de l'université de Calgary et fondée sur un questionnaire à remplir soi-même distribué à

l'échelle nationale à 652 femmes et à 471 hommes mariés ou ayant déjà été mariés ou ayant vécu avec un conjoint, a révélé qu'en 1986 un homme sur dix avait violenté gravement sa partenaire au moins une fois, ce qui aurait été considéré comme une agression passible de poursuites si la cela s'était produit à l'extérieur du domicile conjugal (par ex., femmes ayant reçu des coups de pied, ayant été mordues, frappées avec le poing ou avec un objet, menacées ou agressées avec un couteau ou une arme à feu).

- De plus, l'étude du docteur Lupri révèle que plus d'un million de femmes ont été physiquement agressées par leur mari ou leur compagnon au cours de 1986.

**10.3 Les estimations américaines**

Les estimations américaines relatives aux femmes battues ont toujours eu tendance à être plus élevées que les estimations canadiennes.

- Dans une étude fondée sur des entrevues auprès de 2 000 familles, 16 % des couples ont signalé au moins un incident de violence (Murray Strauss, Behind Closed Doors, Doubleday, New York, 1980).

- Une étude plus récente effectuée également par Straus révèle que 11,3 % des femmes interrogées ont mentionné avoir été victimes d'au moins un incident de la part de leur mari en 1985 (p.187, R.L. McNeeley and Gloria Robinson-Simpson "The Truth about Domestic Violence Revisited: A Reply to Saunders" dans le numéro de mars-avril 198 de Social Work).

**10.4 Les statistiques concernant les homicides**

- En 1987, le pourcentage des maris ayant tué leurs conjointes reétait 15 % de tous les homicides (Division de la statistique judiciaire, L'homicide au Canada: aperçu statistique, 1987).

## 11. FICHE DE RENSEIGNEMENTS: LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

### PREVENTION PRIMAIRE

### 11.1 Le contexte: changement des valeurs et prévention

Dans notre société, des progrès importants ont été réalisés au cours des années quatre-vingt dans le domaine de la violence faite aux femmes, et ce, par des changements législatifs, l'établissement politiques visant la mise en accusation des agresseurs à travers le pays, la croissance du nombre des refuges d'urgence, des équipes d'intervention et d'autres initiatives axées sur l'urgence.

Mais parmi les femmes et les hommes qui travaillent pour et avec les femmes battues, leurs conjoints et leurs enfants, on en trouve de plus en plus qui se sentent frustrés en constatant que la principale caractéristique des progrès considérables réalisés au cours de la présente décennie porte sur l'urgence. En général, ces personnes estiment qu'il est temps de se tourner principalement vers la prévention, tout en continuant d'appuyer les mesures d'intervention d'urgence. Et l'admet que toute solution proposée pour régler le problème de la violence faite aux femmes doit aller bien au-delà des efforts déployés pour conseiller et soutenir les femmes qui sont déjà victimes de violence, et au-delà des programmes visant à mettre fin au comportement violent des hommes qui, battent déjà leurs femmes.

Il est généralement accepté que pour éliminer la violence faite aux femmes à la maison, il est essentiel de changer les valeurs et les structures sociales qui encouragent et excusent la violence, ainsi que celles qui favorisent la domination des hommes sur les femmes et les enfants.

Il est également accepté que nous avons été élevés avec certaines valeurs et croyances au sujet des relations, du mariage, de la famille et de ce que signifie être un homme ou une femme. Socialement, nous avons été amenés à accepter la vilence dans certains contextes et non dans d'autres. Bien que nos valeurs aient sensiblement changées cours des dernières décennies, les hommes, historiquement, ont toujours été perçus comme "naturellement" supérieurs aux femmes, et, par conséquent, comme étant les chefs tout désignés pour diriger les femmes et les enfants. Dans la même veine, plusieurs de nos valeurs et de nos institutions appuient ouvertement ou secrètement la "supériorité naturelle des hommes" par le partage du travail, la discrimination envers les femmes, et par un système judiciaire qui a souvent et subtilement excusé la violence exercée contre les femmes, particulièrement lorsque l'homme a été "provoqué", c'est-à-dire lorsque sa position dominante a été minimisée ou mise au défi.

Des études ont démontré que, dans notre société, bien des hommes estiment encore que la violence est légitime. En voici quelques exemples:

- une étude de James Check, de l'université York, sur les attitudes sexuelles des jeunes hommes a révélé qu'un tiers d'entre eux accepteraient de violer dans certaines circonstances et qu'un sixième croient que la meilleure façon d'exciter une femme "froide" consiste à la violenter légèrement.

- Fran P. Hoskin, rédacteur du Women's International Network News déclare que la violence contre les femmes existe dans toutes les sociétés du monde où domine une structure voulant que l'homme soit le chef de la famille.

- David Levinson a conclu, dans une étude effectuée à l'échelle mondiale, que dans les endroits où les punitions physiques administrées aux enfants étaient rarement utilisées comme technique de socialisation, la violence contre les femmes était rare également.

## 11.2 Orientation et composantes d'une stratégie de prévention

Le texte qui suit consiste en un mélange de stratégies préventives suggérées par plusieurs rédacteurs et travailleurs intéressés au problème de la violence faite aux femmes. Bien que la prévention primaire, c'est-à-dire la prévention de la violence avant que celle-ci ne se produise, soit le but ultime de toute stratégie de prévention, il est généralement accepté que la prévention primaire ne peut être efficacement séparée de nos objectifs de prévention secondaire et tertiaire visant à mettre fin à la violence pour les femmes, les hommes et les enfants qui ont vécu ou vivent actuellement dans un contexte où règne la violence.

### 11.2.1 Orientation d'une stratégie préventive

- Une stratégie de prévention efficace ne peut pas mettre l'accent sur une personne, pas plus que sur la société en général. Ce qu'il faut, c'est une constellation globale de programmes visant la personne, la famille, la collectivité et la société dans son ensemble.

- Les programmes de prévention doivent reconnaître la complexité et les contradictions inhérentes à la violence faite aux femmes et tenter d'y remédier.

- Les programmes de prévention secondaire et tertiaire doivent répondre aux besoins des victimes directes et indirectes, et ce, à tous les stades du processus de violence.

- Les programmes de prévention doivent largement contribuer à valoriser les femmes et les enfants au sein de notre société.

- Les programmes de prévention doivent encourager le développement de l'estime de soi chez les femmes et les enfants de notre société.

### 11.2.2 Les composantes d'une stratégie de prévention

- L'éducation du public, qui aide à enseigner aux gens des options de non-violence.

- L'éducation du public, qui favorise la sensibilisation au problème des femmes battues et aux coûts sociaux et économiques qu'elle entraîne.

- L'élaboration d'un programme d'études sur la violence dans les écoles primaires et secondaires.

- L'élaboration de cours sur la violence en milieu collégial et universitaire.

- La formation spécialisée de ceux qui travaillent avec les personnes qui exercent la violence ou qui en sont victimes.

- Des cours de sensibilisation spéciaux à l'intention de ceux qui ne travaillent pas dans le domaine de la violence faite aux femmes mais qui sont en contact avec plusieurs personnes qui en sont les victimes ou les auteurs, par exemple, les employeurs.

- Des cours de sensibilisation spéciaux à l'intention des groupes qui présentent des risques élevés de devenir victimes ou agresseurs, par exemple, les adolescents, les personnes qui ont leur premier enfant. Des programmes de recherche afin de mieux comprendre les racines à la base de la violence faite aux femmes et les facteurs qui peuvent contribuer à déclencher les comportement violents.

- Des programmes à l'intention des enfants vivant dans des foyers où règne la violence.

- Des centres de traitement résidentiels et des programmes de counselling pour les jeunes enfants violents.

- Des programmes de suivi à l'intention des femmes ayant été identifiées comme femmes battus, de leurs enfants et de leurs maris.

- Des programme d'information pour aider à identifier les gens présentant des risques et les aider ainsi à prévenir la violence avant qu'elle ne se produise où avant qu'elle ne devienne trop grave.

- Des programmes pour développer l'estime de soi chez les femmes, les enfants et les hommes.

- Des services de counselling et de soutien à l'intention des femmes battues, de leurs enfants et de leurs conjoints.

- Des programmes pour protéger les droits des femmes et favoriser leur égalité dans notre société, incluant, entre autres, des programmes portant sur l'emploi, l'hébergement, la santé et les soins aux enfants.

### 11.3 Les progrès réalisés en matière de prévention

Au cours des dernières années,le nombre de programmes axés sur la prévention de la violence faite aux femmes s'est multiplié. Les programmes mentionnés ci-dessous visent à donner un aperçu de la diversité des initiatives qui ont été tentées et non pas à fournir une liste complète de tous les programmes récents et actuels.

### 11.3.1 L'éducation du public

- Les provinces de l'Alberta et de l'Ontario ont désigné le mois de novembre comme étant le mois de la prévention de la violence dans la famille.

- Le Lyons Institute pour la prévention de la violence dans la famille a été établi en Alberta en vue d'entreprendre l'éducation auprès du public ainsi que des recherches sur les mauvais traitements infligés aux enfants. Des téléthons annuels assurent principalement le soutien financier de ces initiatives.

- Depuis plusieurs années, l'Ontario organise une vaste campagne d'éducation auprès du public sur le thème suivant: "La violence faite aux femmes... un acte criminel"; des annonces dans les médias, des affiches dans les autobus, les métros et les places publiques ainsi que des dépliants offerts en divers endroits, dont les épiceries et les sociétés des alcools, contribuent à cette campagne.

- Dans le but de susciter des changements sociaux, quelques troupes de théâtre, notamment le Catalyst Theatre d'Edmonton, le Tunniq Theatre des TNO et le Théâtre d'Un Temps de Montréal ont préparé et présenté des pièces dont le sujet portait sur la violence faite aux femmes dans le but de susciter des changements sociaux.

### 11.3.2 La recherche

- Le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes victimes de violence conjugale a effectué une recherche sur la violence sexuelle dans le mariage afin de démontrer les corrélations qui existent entre la socialisation, les valeurs sociales, la pornographie et la violence.

### 11.3.3 Elaboration d'un programme de formation

- La communauté baha'ie a élaboré un programme de formation à l'échelle nationale à l'intention des enfants, programme qui leur enseigne à se montrer pacifiques les uns envers les autres au sein de leurs groupes de compagnons de jeu, de leurs familles, à l'école et dans leur collectivité.

- Le Lincoln County Board of Education de l'Ontario a préparé un programme de formation à l'intention des enfants allant de la maternelle jusqu'à la 12e année afin de prévenir les mauvais traitements infligés aux enfants, l'agression sexuelle et la violence faite aux femmes.

- La Commission scolaire protestante du grand Montréal a inclus la violence dans la famille dans les composantes sociales de son programme, tant au niveau élémentaire que secondaire.

### 11.3.4 Education dirigée

- Le B'Nai Brith de l'Ontario a parrainé la publication d'un manuel pédagogique sur la violence familiale pour les écoles secondaires.

- L'Eglise Unie du Canada a préparé une trousse de documentation afin d'aider les chefs et les membres de l'église à soutenir les victimes de la violence et à prévenir la violence.

- L'hôpital Newfoundland et la Nursing Home Association ont préparé un manuel à l'intention des organismes de santé de Terre-Neuve et du Labrador.

- L'Alberta Council of Women's Shelters a coordonné le projet "Teen Esteem Alberta" en réponse au taux de violence alarmant que l'on note dans les relations chez les jeunes gens. L'objectif de ce projet est la production de matériel audiovisuel et imprimé pour les jeunes gens et jeunes filles de 13 à 18 ans, leurs familles et leurs enseignants afin de les aider à développer de saines relations, leur estime de soi et la leur confiance en soi, et de les sensibiliser davantage à la question de la violence faite aux femmes.

- Les travailleuses des maisons de transition de la Nouvelle-Ecosse collaborent avec les enseignants à l'identification de jeunes filles de niveau secondaire capables de renseigner leurs pairs sur la violence faite aux femmes et la violence dans les relations chez les jeunes.

## 11.4 Les programmes de prévention réussissent-ils à changer les valeurs

Bien qu'aucune évaluation globale relative au changement des valeurs sur la violence faite aux femmes à travers le Canada n'ait été faite, certains indices permettent de croire que l'éducation du public a des répercussions.

Selon des sondages effectués entre octobre 1984 et décembre 1985, la campagne des médias de l'Ontario indique ceci:

- Le pourcentage de la population estimant qu'il est toujours mal de la part d'un homme de battre sa femme est passé de 82 % à 92 %.

- Le pourcentage de la population de l'Ontario ayant de la difficulté à éprouver de la sympathie pour les victimes a baissé, passant de 57 % à 47 %.

- La compréhension des causes qui entraînent la violence a augmenté. Le pourcentage de la population croyant que la violence faite aux femmes est causée par des discussions qui tournent mal est passé de 78 % à 63 %.

## 11.5 Les obstacles au progrès en matière de prévention

- L'engagement idéologique répandu en matière de prévention ne saurait être atteint sans l'important appui financier et sans plan d'action de la part

des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux et de la collectivité.

- Il n'y a pas suffisamment de services pour les enfants et les adolescents vivant dans des familles où règne la violence.

- En 1985, il n'y avait pas de programmes destinés spécialement aux jeunes enfants violents.

- Les services de suivi et d'information ne sont pas reconnus comme composantes de programme essentielles pour éviter que la violence ne se répète et pour dépister la violence à ses tout débuts.

- Les changements sociaux et les changements de valeurs répandus sont difficiles et lents à réaliser.

- Certains spécialistes versés dans le domaine de la violence faite aux femmes peuvent être directement intéressés à maintenir la violence dans notre société afin de conserver leurs emplois.

- Nos structures socio-économiques accordent des valeurs élevées à la compétition,à l'autonomie, à l'agressivité et à la domination...valeurs qui contribuent à excuser et à perpétuer la violence.

## 12. FICHE DE RENSEIGNEMENTS: DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

### LES COMITES DE COORDINATION

### 12.1 Le besoin de comités de coordination

La recherche et l'expérience directe dans le domaine de la violence faite aux femmes ont vigoureusement mis en évidence le manque de coordination entre les divers services destinés aux femmes battues, à leurs enfants et à leurs conjoints. La victimisation secondaire infligée aux femmes battues et résultant du manque de coordination dans la prestation des services a été bien documentée. Depuis le milieu des années 1970, les femmes qui travaillent avec les femmes battues ont insisté sur l'importance de la coordination des services communautaires afin de satisfaire aux divers besoins des femmes battues, coordination logique susceptible de les aider à se bâtir une vie libre de violence.

### 12.2 La croissance des efforts de coordination

#### 12.2.1 A l'échelle nationale

a) Les comités gouvernementaux

- Le gouvernement fédéral a fait des efforts pour encourager la coordination au sein du gouvernement et entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

- Au sein du gouvernement fédéral, il existe un comité interministériel sur la violence dans la famille et différents ministères ont mis sur pied des comités intraministériels. Les ministères fédéraux ont également fait un effort pour s'assurer qu'il n'y avait pas de duplication dans les projets liés à la violence faite aux femmes, et ils ont coordonné leurs demandes de financement auprès du Cabinet.

- De 1984 à 1986, Condition féminine Canada a également organisé et accueilli les réunions annuelles des ministres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine, afin d'échanger de l'information sur les programmes existants ou projetés concernant la violence faite aux femmes.

b) Les organismes non gouvernementaux

- En 1988, un projet interdisciplinaire sur la violence dans la famille a été élaboré en vue d'explorer les possibilités devant permettre à un groupe d'associations nationales de collaborer à la recherche de mesures nouvelles et améliorées pour résoudre le problème de la violence familiale. Ce groupe se composait des associations suivantes: L'Association canadienne des chefs de police, l'Association canadienne des travailleurs sociaux, l'Association du Barreau canadien, l'Association des hôpitaux canadiens, l'Institut canadien de la santé de l'enfant, l'Association médicale du Canada, l'Association canadienne des infirmières, l'Association canadienne des psychologues, la Fédération canadienne des ensei-

gnants et le Conseil des églises pour la justice. Ces associations espèrent élaborer conjointement des principes ou lignes directrices en matière de pratiques professionnelles interdisciplinaires concernant la violence familiale, et concevoir un modèle de formation devant donner aux professionnels les connaissances et les compétences voulues pour améliorer leurs approches face au problème de la violence familiale.

### 12.2.2 A l'échelle provinciale

- Certaines provinces ont des comités interministériels sur la violence familiale ou sur la violence faite aux femmes.

- Plusieurs provinces sont engagées dans des projets visant à faciliter le développement de comités de coordination locaux. En voici quelques exemples:

  - le gouvernement du Québec a créé des politiques qui ont mené à la mise sur pied de quelque cinquante "tables de concertation" à travers la province. Ces comités échangent de l'information, coordonnent leurs ressources, et, dans certains cas, vont même jusqu'à créer des protocoles d'action.

  - Le gouvernement de l'Alberta a parrainé un projet dans trois collectivités pour favoriser une approche coordonnée entre les organismes intéressés à la violence familiale.

  - Afin de favoriser l'intégration des mesures visant à réduire la violence faite aux femmes, le gouvernement de la Colombie-Britannique est en voie de créer des programmes d'aide aux victimes qui seront répartis à travers la province.

### 12.2.3 A l'échelle communautaire

- Des comités de coordination entre les organismes existent maintenant dans la plupart des grands centres urbains et dans plusieurs villes et collectivités plus petites à travers le Canada.

- Lors d'une enquête menée en 1985 auprès des travailleurs des maisons de transition, près de 50 % d'entre eux ont déclaré que les membres du personnel collaboraient avec un groupe de consultation ou de planification des services communautaires multidisciplinaires (p. 104 MacLeod, Linda, Pour de vraies amours, prévenir la violence familiale).

- La plupart des comités de coordination communautaires sont essentiellement des mécanismes d'échange d'information, bien que certains d'entre eux visent à long terme d'utiliser la structure des comités pour élaborer des protocoles intégrés et de traiter ensemble les cas réels des femmes battues.

- Tous les comités n'ont pas de structure formelle et solide. Dans certains cas, les comités sont formés temporairement dans un but précis, puis ils sont dissipés. Ainsi, en Saskatchewan, tous les groupes de

femmes qui travaillent ou qui seront appelés à travailler à la cause de la violence contre les femmes participent à deux séances de planification stratégique afin d'éviter la duplication des efforts et la concurrence relative à l'obtention de ressources déjà difficiles à trouver.

### 12.3 Questions et problèmes

Jusqu'à maintenant, la plupart des comités de coordination ont de la difficulté à dépasser le stade du partage de l'information. Même si dans la plupart des cas l'engagement à la cause est très élevé, il leur est difficile de transposer des idéologies et des méthodes contradictoires en actions coordonnées. Néanmoins, certains groupes travaillent dans ce sens en toute concertation. Le groupe de St. John a mis sur pied quelques sous-comités qui rédigent des bulletins sur des sujets donnés et qui en discutent ensuite avec le comité. Ainsi, le comité espère qu'ils en arriveront à dépasser le stade des rapports superficiels sur les activités pour atteindre celui où il pourront échanger leurs points de vues respectifs et discuter des problèmes qui existent entre les disciplines et les orientations.

## 13. FICHE DE RENSEIGNEMENTS: DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

## LE ROLE DE L'APPAREIL JUDICIAIRE

### 13.1 Antécédents

#### 13.1.1 Le rôle de l'appareil judiciaire en ce qui concerne la violence faite aux femmes

Au cours de cette décennie, l'appareil judiciaire a joué un rôle important pour aider la cause des femmes battues dans les situations d'urgence. Les représentants de la justice pénale ont répondu aux demandes des femmes battues et des travailleurs de première ligne en traitant la violence faite aux femmes comme un acte criminel, et ils ont agi catégoriquement par le truchement de lois, de procédures et de formation pour arriver à atteindre ce but, tel que le démontrent les sections suivantes.

Par ses initiatives, l'appareil judiciaire a tenté de réaliser trois buts importants en regard de la violence faite aux femmes.

a. Protéger les femmes battues et leurs enfants.
b. Dissuader les hommes de battre leurs femmes.
c. Jouer un rôle symbolique et éducatif en dénonçant la violence faite aux femmes.

Par son rôle de leadership, l'appareil judiciaire a accompli des progrès importants en vue d'atteindre son troisième but. Il a utilisé sa fonction symbolique pour énoncer clairement que notre société ne tolère pas la violence faite aux femmes. Ce puissant message a été applaudi par les femmes et les hommes qui s'intéressent à la question des femmes battues, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada. Toutefois, la recherche continue de révéler que les initiatives de l'appareil judiciaire n'ont pas réussi à atteindre les objectifs de protection et de dissuasion souhaités, et ce, en dépit des approches multiples et variées utilisées pour y arriver. A la suite de ces résultats limités et de la demande croissante de programmes multidisciplinaires et préventifs, outre les programmes d'intervention d'urgence, une certaine ambivalence s'est fait jour à l'endroit des interventions de la justice pénale, particulièrement du rôle de leadership continu de l'appareil judiciaire dans l'élaboration des programmes à l'intention des femmes battues. En effet, les Canadiens préconisent davantage les programmes axés sur la prévention.

#### 13.1.2 Bref historique des mesures prises par l'appareil judiciaire relativement à la violence faite aux femmes

Les lois canadiennes, de même que nombre d'attitudes et pratiques liées au problème de la violence faite aux femmes, ont été adoptées à partir des valeurs et des traditions du dix-huitième siècle, alors que les femmes et les enfants étaient perçus comme propriété des hommes et que les hommes avaient le droit, voire l'obligation, de dominer et de corriger leurs femmes et leurs enfants.

- En vertu des règles de cette époque, un homme avait le droit de battre sa femme avec un bâton, à condition que le bâton ne soit pas plus gros que son pouce.

- La loi autorisant l'homme à battre sa femme pour la discipliner n'a été abrogée qu'en 1820. Mais les femmes ne disposent encore que de peu de recours légal en regard de la brutalité de leur mari, en dépit des changements apportés aux lois.

- Entre 1909 et 1960, la violence faite aux femmes constituait une infraction particulière mentionnée dans le Code criminel canadien. Cependant, aux termes de cette infraction, la victime devait démontrer un degré de blessures physiques plus marqué que pour tout autre genre d'agression.

- De plus, bien que l'agression d'une personne par une autre, incluant l'agression des femmes par leurs maris, ait toujours été considérée comme un acte criminel au Canada, la violence faite aux femmes dans le cadre familial a rarement été considérée ou traitée comme une agression jusqu'à cette décennie.

## 13.2 Progrès récents de la justice en regard de la violence faite aux femmes

### 13.2.1 Les progrès législatifs

- en 1983: les lois sur l'agression sexuelle sont modifiées de sorte qu'un mari peut être accusé d'avoir violé sa femme.

- en 1983: des modifications ont été apportées à la Loi sur la preuve au Canada pour inclure les situations où la femme, ou le mari, doit fournir des preuves contre son conjoint dans les cas de violence familiale.

- en novembre 1987 et en mai 1988: le gouvernement fédéral proclame, en deux parties, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, loi qui favorise la possibilité de mettre en exécution les ordonnances et ententes relatives au soutien au conjoint et à l'enfant en autorisant l'accès aux banques de données fédérales et la saisie-arrêt des sommes du fédéral dues au conjoint débiteur. Même si cette modification n'est pas directement reliée à la violence faite aux femmes, elle peut aider certaines femmes battues désireuses de quitter leur mari à obtenir les moyens financiers leur permettant de prendre une telle décision sans avoir à souffrir la pauvreté.

- en mai 1988: la Loi sur les victimes d'actes criminels a été passée, donnant à toutes les victimes d'actes criminels, incluant les victimes de violence conjugale, un rôle plus important dans le système de justice pénale par le truchement de procédures et de programmes plus sensibles à leurs besoins.

### 13.2.2 Politiques de mise en accusation

- Le Canada a été le premier pays au monde à adopter des politiques de mise en accusation pour les maris violents.

- En juillet 1982, le Solliciteur général a envoyé une lettre à la direction de l'Association canadienne des chefs de police, leur demandant leur appui et leur coopération en matière de traitement de la violence dans la famille, et encourageant toutes les forces policières à déposer des accusations contre les maris violents.

- En février 1983, la GRC a élaboré une politique de mise en accusation à l'échelle nationale.

- En décembre 1983, le Solliciteur général, en collaboration avec le ministère de la Justice fédéral, a émis des directives à l'intention des forces policières et des procureurs des TNO et du Yukon.

- Depuis 1982, tous les gouvernements provinciaux et territoriaux ont émis des directives aux forces policières et, dans la plupart des cas, aux procureurs de la Couronne également, afin de les encourager à effectuer des enquêtes rigoureuses et à porter des accusations dans les cas de violence faite aux femmes. Dans la plupart des cas, la police n'a pas à être réellement témoin de la violence mais doit avoir des motifs raisonnables et probables lui permettant de présumer qu'une agression a eu lieu.

### 13.2.3 La formation des policiers a été améliorée

- Dans tous les centres canadiens de formation, la violence faite aux femmes fait maintenant partie des cours à l'intention des recrues. Tous les centres d'entraînement et de formation des corps policiers canadiens rapportent qu'ils intègrent dans la formation accordée à leurs recrues une part qui traite de violence familiale.

### 13.2.4 La collecte des données du système pénal est améliorée

- La GRC et plusieurs départements de police provinciaux, territoriaux et municipaux ont repensé leurs systèmes de collectes de données de sorte que les données portant sur des cas de violence faite aux femmes puissent être différenciées de celles propres aux autres formes d'agression et que l'issue de la cause et les caractéristiques démographiques relatives à la victime et au suspect puissent être précisées.

### 13.2.5 Efforts pour améliorer l'équité des sentences

- En bien des endroits, il existe maintenant des postes de procureurs de la Couronne désignés afin d'assurer que les procureurs ont la formation nécessaire en matière de violence faite aux femmes.

- Les juges se font de plus en plus nombreux à inclure l'ordonnance d'un traitement dans leur sentence à l'égard des hommes violents, du moins dans les régions où de tels traitements existent.

- A Terre-Neuve, l'association provinciale sur la violence dans la famille a été invitée à prendre la parole devant l'association provinciale des juges.

### 13.2.6 Les options relatives aux tribunaux ont été élargies

- En 1984, le Manitoba a établi un tribunal spécial pour les causes de violence conjugale, avec juge et procureur de la Couronne affectés à traiter les causes où l'agresseur plaide non coupable et demande à être jugé par un juge seul.

- En Alberta, un projet de coordination des procès a été entrepris en 1986 afin de déterminer si les causes de violence faite aux femmes devaient être traitées par le tribunal de la famille ou la cour criminelle.

- En Nouvelle-Écosse, un tribunal de la famille a été habilité à traiter les inculpations d'agression criminelle passibles de condamnation sommaire saisies en vertu de l'article 245(b) du Code criminel.

- La section des poursuites judiciaires de Regina a également mis à l'essai un projet permettant d'attribuer une priorité spéciale aux causes de violence faite aux femmes afin de réduire le temps qui doit s'écouler entre la date où l'agresseur est appréhendé et celle de la mise en accusation.

- Terre-Neuve dispose d'un tribunal unifié de la famille afin d'offrir aux femmes battues et à leurs enfants une prestation de programmes plus holistique. Nous avons lieu de croire qu'un deuxième tribunal unifié de la famille pourrait être établi à Cornerbrook.

### 13.2.7 Efforts visant à améliorer les interventions de la police

- Le nombre de centres d'intervention d'urgence a augmenté(voir fiche de renseignements intitulée "Au-delà du refuge").

- La police d'Edmonton a élaboré un programme innovateur de patrouille à pied afin de réduire les incidences entraînées par la violence familiale et les autres problèmes sociaux.

- A Toronto, on a procédé à une analyse des données relatives aux blessures infligées aux policiers au cours de conflits familiaux afin de mettre au point des stratégies d'intervention plus efficaces.

- La GRC élabore un projet visant la prévention d'actes criminels dans les TNO afin de réduire la violence familiale et les abus de drogue.

### 13.2.8 Le rôle du Service correctionnel est de plus en plus important

- Le SCC a élaboré un module de formation en ce qui a trait à la violence dans la famille, lequel sera intégré au programme de dynamique de la vie pour les détenus.

Un examen de toute la documentation et des programmes existants relatifs à l'identification, à l'évaluation, au traitement et à la réhabilitation des délinquants qui ont été les victimes ou les agresseurs dans des cas de violence familiale a été entrepris et une trousse de documentation a été préparée pour le personnel sur place.

Trois projets de démonstration pour les groupes religieux ont été financés afin de traiter particulièrement de la réconciliation des familles de délinquants au sein desquelles règne la violence familiale.

### 13.3 Les questions relatives à l'intervention de la justice pénale

En dépit des progrès qui ont été réalisés, plusieurs questions se posent quant à l'intervention de la justice pénale en matière de violence faite aux femmes. Les questions les plus fréquemment soulevées dans les écrits et au cours des entrevues effectuées pour la rédaction de cette fiche de renseignements sont les suivantes:

1. Le système de justice pénale est-il utile aux femmes s'il ne joue pas un rôle important en matière de prévention?
2. La loi est-elle un instrument trop brutal pour traiter les problèmes complexes de la violence faite aux femmes et autres formes de violence?
3. La violence faite aux femme doit-elle être traitée comme n'importe quel autre acte criminel?
4. Les options "plus douces", comme la déjudiciarisation pré-inculpation plutôt que les programmes de traitement, mèneront-elles à la décriminilisation de la violence faite aux femmes et à une perte de la perception de la gravité de cette forme de violence?
5. Bien des femmes ne téléphoneront pas à la police pour demander protection par crainte que leurs enfants ne leur soient enlevés et parce qu'elles ne veulent pas avoir à passer par le processus des tribunaux. Y a-t-il un moyen par lequel l'appareil judiciaire pourrait aider ces femmes?
6. Nombreux sont les agents de police qui refusent encore de déposer des accusations dans les cas d'agression contre les femmes. Ces agents devraient-ils être forcés de le faire au moyen de réprimandes ou d'amendes ou est-ce que leur refus signifie qu'ils sont plus sensibilisés aux besoins des victimes?
7. La collectivité peut-elle s'engager davantage dans le système judiciaire par le truchement des tribunaux communautaires, le droit coutumier, etc.?
8. Le système de justice pénale renforce-t-il la valeur accordée à la violence en traitant la violence en violence étatisée?

## 14. FICHE DE RENSEIGNEMENTS: LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

## LES DEFIS PARTICULIERS AUX FEMMES DOUBLEMENT ISOLEES

### 14.1 Le contexte

Même si toutes les femmes battues ont à faire face à d'insurmontables obstacles dans leurs efforts pour se créer une vie libre de violence, certains groupes de femmes ont à relever des défis encore plus importants. Ces groupes sont virtuellement invisibles puisqu'ils sont doublement isolés, d'abord comme femmes battues, mais également à cause d'autres barrières, notamment celles reliées à la langue, à la géographique, à la race et aux déficiences physiques ou mentales, qui leur rendent difficile l'accès à l'information et aux services. Ces barrières peuvent les faire sentir mal à l'aise et étrangères même lorsqu'elles réussissent à entrer en contact avec un service pour femmes battues, et ce, au moment précis où elles auraient besoin de se sentir vraiment acceptées et "chez elles". En conséquence, le service qui aide nombre de femmes battues peut effectivement nuire à ces femmes isolées en intensifiant leurs sentiments d'isolement et de désespoir, en les menant à des interventions inappropriées si leur besoins sont mal interprétés, et, dans bien des cas de femmes immigrantes, en leur assurant involontairement l'ostracisme de leur collectivité. Dans les pages qui suivent, nous parlerons brièvement des obstacles particuliers auxquels sont confrontés quatre groupes de femmes doublement isolées.

### 14.2 Les femmes des régions rurales et isolées

Bien que maintes tentatives aient été faites en vue d'aider les femmes battues des régions rurales et isolées, aucune solution efficace n'a encore été trouvée. L'isolement et la vaste étendue des régions rurales canadiennes semblent contrecarrer toutes les solutions. Et les problèmes et besoins des femmes du grand nord sont souvent très différents de ceux des femmes des régions du sud-ouest du Canada. Néanmoins, certains problèmes sont assez communs.

#### 14.2.1 Les principaux problèmes des femmes des régions rurales et isolées

- Le transport en commun est inexistant ou très limité.
- Les services de soutien sont peu nombreux et éloignés les uns des autres.
- Il y a rarement suffisamment de fournisseurs de services, qu'ils soient rénumérés ou pas, pour permettre la création de services nouveaux et fonctionnels en milieu rural.
- L'absence d'anonymat empêche les femmes de demander à quiconque de l'aide, et lorsque la situation de violence s'aggrave, à cause de ce même manque d'anonymat, les femmes ont de la difficulté à trouver un endroit où se réfugier sans craindre d'être découvertes par leur mari.
- Comme les services locaux sont peu nombreux, les femmes doivent quitter leur collectivité pour aller demander de l'aide dans des endroits qui

leur sont étrangers, où elles n'ont ni amis ni parenté pour les aider à traverser leur période de crise.

- La dissémination de l'information se fait plus lentement dans les collectivités rurales et isolées, ce qui fait que la sensibilisation auprès du public en regard de la violence faite aux femmes est plus faible et l'accès à l'information plus limité.

- Certaines femmes peuvent hésiter à approcher le médecin, l'avocat ou l'agent de police car ces personnes peuvent être des amis de leur mari.

- Plusieurs collectivités agricoles vivent actuellement l'érosion de leur structure économique et de leur pouvoir politique. Ce phénomène contribue au sentiment de désespoir qu'éprouvent les femmes.

- Dans le grand nord, les femmes n'ont qu'un accès sporadique aux tribunaux.

- Les femmes qui habitent des collectivités agricoles pauvres ne peuvent même pas partir car elles n'ont pas de quoi payer l'autobus pour se rendre à la ville voisine.

- Les collectivités pauvres n'ont pas les moyens d'égaler les contributions des gouvernements fédéral et provinciaux pour créer de nouveaux services.

- L'analphabétisme est plus élevé dans les collectivités rurales, donc, certaines des femmes sont incapables de lire la documentation écrite qui leur est offerte.

- Les femmes qui choisissent de quitter leur mari se rendent compte qu'il leur faut également quitter leur collectivité ou retourner à leur mari car il n'existe pas de maisons d'hébergement à long terme au sein de leur collectivité.

### 14.2.2 Les initiatives existantes

a) Les réseaux de familles d'accueil. Ces réseaux sont habituellement formés de plusieurs maisons privées dont les propriétaires acceptent d'accueillir les femmes battues et leurs enfants jusqu'à ce qu'une maison de transition puisse les recevoir. Globalement, ces réseaux sont plus critiqués que louangés. On considère qu'ils ne sont pas sûrs, ni pour les femmes ni pour les occupants permanents, étant donné que leur emplacement ne peut pas être tenu secret dans une petite collectivité; certains estiment également qu'ils sont à caractère trop personnel et incitent les femmes à s'ennuyer de leur foyer. Ces familles d'accueil ne sont pas financées ou ne le sont que de façon limitée, soit pour couvrir les frais de la chambre et de la pension. Par conséquent, les critiques ont laissé entendre que ces réseaux exploitent les bénévoles et perpétuent la notion voulant que tout ce dont les femmes battues ont besoin, c'est d'un endroit sûr où se réfugier.

b) Les maisons satellites. Les maisons satellites procurent aux femmes un endroit où habiter jusqu'à ce qu'elles soient conduites dans une maison de transition. Elles ressemblent aux maisons de transition mais elles ne sont pas financées pour la prestation de services. Outre les problèmes de sécurité, de financement et de transport, les travailleurs de ces maisons soutiennent qu'il est ridicule de penser qu'il est possible d'offrir chambre et pension sans aucun service à des femmes en pleine situation de crise, car c'est justement au moment où elles se présentent à la maison satellite qu'elles ont besoin de counselling et non pas trois jours plus tard lorsqu' elles sont conduites dans une maison de transition.

c) Les réseaux de numéros d'appel et de moyens de transport sans frais. Les numéros d'appel sans frais pour les urgences se font de plus en plus nombreux, particulièrement à l'ouest des Maritimes. Cependant, ces services ont été critiqués pour les espoirs qu'ils créent sans pour autant répondre aux besoins de ceux qui appellent. De plus, les réseaux de transport ne sont jamais faciles à maintenir puisqu'ils dépendent de bénévoles, lesquels se trouvent rarement dans les collectivités rurales et isolées.

d) Les centres multi-services. Ces centres consistent en services offrant hébergement, counselling, référence et soutien aux femmes et aux hommes ayant à faire face à toute une variété de problèmes. Bien que ces centres visent à offrir des services multiples, la plupart d'entre eux sont essentiellement devenus des maisons de transition, car dans les régions rurales et isolées, le problème de la violence conjugale est de loin le problème le plus important.

e) L'hébergement d'urgence et de seconde étape combiné. Ces maisons d'hébergement aident à résoudre le problème chronique lié aux solutions à long terme dans les régions rurales et isolées. Toutefois, il n'en existe que trois ou quatre au Canada à l'heure actuelle.

f) Les groupes d'entraide ou d'aide mutuelle. Ces groupes sont pratiquement inexistants. Dans les TNO, un groupe de bénévoles se consacre à l'éducation auprès du public et à la promotion de la lutte contre la violence familiale. Ces bénévoles fournissent des services de counselling, de traduction de documents sur la violence familiale et ils jumellent par téléphone les femmes en situation de crise à des femmes qui ont traversé la même expérience. Mais la création de groupes d'entraide est entravée par les longues distances que les gens doivent parcourir pour se rencontrer.

### 14.2.3 Orientations futures

En général, on s'entend à dire que l'élaboration des programmes destinés aux régions rurales et isolées doit être fondamentalement repensée. On croit de plus en plus que la mobilisation communautaire peut mieux se faire si l'on sensibilise les gens au fait que d'autres grands problèmes sont liés à la violence faite aux femmes. Le soutien communautaire sera plus fort si l'engagement de la population se fait en raison d'autres problèmes et non pas unique-

ment en raison du problème des femmes battues. Les chefs de file naturels de la collectivité devront être convaincus d'appuyer l'initiative, et les perspectives, les intérêts et les traditions sociales devront être utilisés pour sensibiliser la collectivité et obtenir son appui. Dans les collectivités rurales, la prévention par nécessité doit être le point central de toutes les activités car l'intervention d'urgence efficace ne saurait être réalisée sans un appui communautaire massif et des pressions contre les agresseurs.

### 14.3 Les femmes battues chez les immigrantes et les minorités visibles

#### 14.3.1 Les grands problèmes auxquels ces femmes doivent faire face

- L'isolement linguistique. Nombre de femmes immigrantes et des minorités visibles ne parlent aucune des deux langues officielles du Canada, donc n'ont aucun accès à l'information ou aux services.

- Bien des immigrantes ont une image très négative de la police parce qu'elles peuvent être originaires d'un état policier; ces femmes ne s'adresseront pas à la police pour demander de l'aide.

- Les immigrantes craignent d'être déportées si elles demandent de l'aide.

- Chez certains groupes d'immigrants, les moeurs veulent que la violence conjugale acceptée.

- En cherchant une aide extérieure, les femmes risquent l'ostracisme de leur collectivité.

- Les femmes qui ont de grands garçons peuvent ne pas être acceptées dans certains refuges. En effet, bien des maisons d'hébergement pour femmes battues n'acceptent pas les garçons de plus de 16 ans. Et comme les femmes n'ont pas toujours d'amis à qui confier leurs grands garçons, elle ne partent pas.

- A cause de leur isolement linguistique et culturel, bien souvent les femmes immigrantes ne peuvent pas quitté leur collectivité ni leur emploi.

- Les femmes immigrantes sont souvent très craintives face à des services qu'elles ne comprennent pas.

- A cause de leur race, leur langue, leur culture, les femmes immigrantes peuvent être victimes de discrimination.

- Les refuges et autres services peuvent ne pas être au courant des pratiques culturelles et religieuses perçues comme essentielles aux immigrantes.

- Nombre de femmes immigrantes sont financièrement dépendantes de leur mari.

- Dans bien des cultures, le divorce ou la séparation ne sont pas considérés comme solutions acceptables aux conflits conjugaux, peu importe la gravité du conflit.

- L'organisation et la structure des familles d'immigrants tendent à laisser les femmes particulièrement vulnérables face à l'agression. Par exemple, étant donné que c'est habituellement le mari qui parraine l'entrée au pays de d'autres membres de la famille, il peut facilement choisir de parrainer les membres de sa propre famille. La femme se trouve coupée de la sienne et du soutien qu'elle pourrait lui apporter.

- En général, les femmes immigrantes ne sont pas au courant de leurs droits légaux.

- Certains travailleurs des maisons d'hébergement ne connaissent pas suffisamment les règlements de l'immigration pour rassurer les femmes et les conseiller adéquatement.

### 14.3.2 Les initiatives existantes

#### a) Le counselling

- Au Manitoba, l'association des femmes immigrantes vient de mettre sur pied des services de counselling à l'intention des femmes immigrantes.

#### b) La sensibilisation

- En Saskatchewan, le Secrétariat d'État du Canada a accordé une contribution à l'Immigrant Women's Society en vue de former des traducteurs qui seront plus informés des questions relatives à la violence faite aux femmes et qui pourront traduire des faits et des idées dans ce domaine; des services plus efficaces seront ainsi offerts aux femmes immigrantes.

- En Alberta, le Council of Women's Shelters a produit deux enregistrements à l'intention des immigrantes et des femmes parlant la langue officielle de la minorité. Ces enregistrements incluent des renseignements juridiques précis, de l'information générale sur la violence faite aux femmes, de l'information sur les services sociaux et sur les lois relatives à l'immigration. Ces enregistrements seront traduits en français, en espagnol, en cantonais, en mandarin, en vietnamien, en cri et en athapascan-esclave.

- A Edmonton, plusieurs ateliers multiculturels ont été organisés à l'intention du personnel des refuges.

- En Alberta également, un sondage sur les femmes immigrantes et la violence familiale a été effectué par les organismes au service des immigrants.

- Le centre mennonite a parrainé un comité composé de femmes parlant l'espagnol qui présenteront un vidéo sur la violence familiale à l'intention des femmes espagnoles.

- En Colombie-Britannique, l'organisme Women Against Violence Against Women a préparé une série de dépliants sur la violence faite aux femmes en mandarin, en pendjabi, en hindi et en espagnol.

**c) L'accès aux services**

- En Ontario, trois centres ont été établis en vue de fournir des interprètes formés pour les organisations de services reliés au domaine des femmes battues au sein des familles d'immigrants. Tous ces services sont des services communautaires et ils fonctionnent à partir de Toronto, de Thunder Bay et de la région de Niagara.

**d) Les refuges**

- Même si aucun membre du personnel ne parle la langue d'une femme immigrante, la plupart des maisons de transition sont en mesure de trouver quelqu'un capable de communiquer avec elle. Ceci est particulièrement vrai pour les langues parlées en Europe, mais la chose est plus difficile dans les cas de langues asiatiques ou africaines.

- Quelques maisons spécifiquement destinées aux femmes immigrantes ont ouvert leurs portes au Canada, mais, en général, on estime que le coût/efficacité lié à ces maisons n'est pas justifié, sauf dans les grands centres urbains.

### 14.3.3 Orientations futures

Rares sont les femmes immigrantes qui se sentent à l'aise lorsqu'elles vont dans des maisons de transition, ou même lorsqu'elles s'adressent à d'autres services sociaux ou de la santé. Dans plusieurs provinces, les travailleurs des maisons de transition signalent que les femmes immigrantes n'ont pas recours à leurs services. Dans les collectivités où la population immigrante n'est pas suffisamment importante pour justifier des pressions en vue d'obtenir une maison de transition spéciale pour les immigrantes, les femmes cherchent la possibilité de former un réseau communautaire de familles d'accueil même dans les centres urbains.

## 14.4 Les femmes appartenant à la minorité linguistique officielle

### 14.4.1 Les plus grands problèmes auxquels ces femmes ont à faire face

- Les femmes appartenant à la minorité linguistique officielle ont à faire face à l'isolement, tout comme les femmes immigrantes.

- Dans certaines collectivités, elles doivent également faire face à l'isolement culturel, particulièrement lorsque leur religion n'est pas celle des membres de la majorité linguistique.

- Dans quelques provinces, les femmes appartenant à la minorité linguistique ont tendance à se regrouper dans de petites collectivités rurales, ce qui fait qu'elles ont à faire face à l'isolement des femmes des régions rurales, mais cet isolement est aggravé par le fait que si elles

quittent leur collectivité, elles risquent de ne pas être comprises. Toutefois, un sondage non structuré mené auprès des travailleurs de première ligne à travers les provinces canadiennes a révélé que cette question n'a pas encore été soulevée comme problème. Ainsi, en Nouvelle-Ecosse, les femmes d'expression française ont joué un rôle important dans le développement de deux maisons dans des régions où la population francophone est élevée. Au Nouveau-Brunswick, les femmes francophones n'ont pas l'impression d'appartenir à une minorité mais bien à une collectivité où les deux langues sont sur un pied d'égalité. En Saskatchewan, les femmes francophones tendent à habiter dans de petites collectivités indépendantes et elles n'ont pas mentionné le besoin de services additionnels.

### 14.4.2 Les initiatives existantes

- Etant donné que les besoins spéciaux des femmes de la minorité linguistique n'ont pas été soulignés comme problème, peu de travail officiel a été fait dans ce sens.

- Au Manitoba, le Secrétariat d'État du Canada encourage les services existants à offrir tous leurs services en français et en anglais.

- En Colombie-Britannique, et dans plusieurs autres provinces, on trouve habituellement au moins un travailleur parlant le français dans chacune des maisons de transition.

### 14.4.3 Orientations futures

- Il est peu probable que des programmes soient élaborés spécialement à l'intention des femmes battues appartenant à la minorité linguistique, à moins que celles-ci ne fassent des pressions pour obtenir des services additionnels.

## 14.5 Les femmes handicapées

### 14.5.1 Les principaux problèmes auxquels ces femmes ont à faire face

- Bien souvent, les femmes handicapées ne sont pas crues lorsqu'elles signalent avoir été victimes de violence, particulièrement s'il s'agit de violence sexuelle.

- Les services communautaires ne reçoivent pas de financement régulier pouvant leur permettre d'installer des rampes d'accès pour fauteuils roulants. A titre d'exemple, seulement 29 % des maisons de transition en 1985 étaient aménagés de façon adéquate pour remettre l'accessibilité aux fauteuils roulants, et seulement 12 % des services ont mentionné avoir un membre de personnel connaissant le langage des signes (MacLeod,L.Pour de vraies amours, page 28).

- En général,les refuges d'urgence n'acceptent pas les femmes ayant des déficiences mentales, des problèmes psychologiques ou de toxicomanie.

- Les femmes handicapées qui ont des enfants peuvent être incapables d'utiliser le transport en commun ni même les services spéciaux prévus à leur intention puisque ces services n'acceptent pas d'enfants robustes.

- La définition de la violence conjugale doit souvent être élargie dans le cas de femmes handicapées pour inclure la violence faite à ces femmes par les personnes qui en prennent soin, qui peuvent ne pas être parentes avec elles mais qui parfois habitent avec elles.

- Parfois, les responsables des services confondent les personnes sourdes et les handicapés moteur avec les handicapés mentaux et les drogués. Dans ces cas, les services offerts aux femmes affligées de telles déficiences peuvent être extrêmement inappropriés, dégradants, voire nuisibles.

### 14.5.2 Les initiatives existantes

- Les femmes handicapées ne font que commencer à faire des pressions pour obtenir un meilleur accès aux services et à l'information.

- En 1983, le Premier ministre Brian Mulroney a proclamé la décennie allant de 1983 à 1992 comme étant celle des personnes handicapées.

- En décembre 1985, le gouvernement fédéral, par le biais du Secrétariat du Canada, a annoncé une nouvelle stratégie fédérale par laquelle plus de 16 millions de dollars seront versés sous forme de subventions et de contributions au cours d'une période de cinq ans en vue d'améliorer la condition des Canadiens handicapés.

- Le DAWN (Disabled Women's Network) a récemment terminé un sondage au cours duquel on demandait aux membres de raconter leurs expériences en matière de violence.

- Ce même organisme publiera un exposé de principe sur la violence en mars ou avril 1989.

- Le DAWN Canada projette de s'intéresser à l'accessibilité des maisons de transition en 1989.

- En Alberta, le DAWN et le Council of Women's Shelters préparent une proposition relative à un projet sur l'accessibilité des services pour les femmes handicapées, projet qui portera sur l'accès physique et l'absence de barrières en regard des valeurs.

- Le manuel de formation pour la victime et le témoin de la police de Vancouver comprend une section sur les techniques d'interview conçues spécialement pour les victimes aux besoins spéciaux, incluant les personnes handicapées.

### 14.5.3 Orientations futures

- Les services existants devraient tre examinés afin de vérifier leur niveau d'accessibilité pour les femmes et les hommes ayant des déficiences diverses.

- Des enregistrements sonores sur la violence faite aux femmes devraient être préparés à l'intention des femmes ayant une déficience visuelle.

- Comme les femmes handicapées ne font que commencer à prêter attention aux problèmes spéciaux des femmes handicapées victimes de violence, il faudra attendre encore avant que des mesures plus rigoureuses et répandues puissent être prises à cet égard.

## 15. FICHE DE RENSEIGNEMENTS: LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

## LES REFUGES

### 15.1 Historique: L'importance des refuges

Il est couramment accepté que la protection est ce dont les femmes battues ont le plus besoin, en situation de crise. C'est ainsi que les premiers services mis spécialement sur pied au Canada à l'intention des femmes battues et de leurs enfants ont consisté en refuges, appelés maisons de transition, créés par de petits groupes de femmes intéressées à la question et dont plusieurs avaient eu une expérience de vie directe avec la violence faite aux femmes.

Depuis 1972, année où les premières maisons de transition ont ouvert leurs portes en Colombie-Britannique et en Alberta, les travailleurs des refuges ont joué un rôle central en matière de sensibilisation du public et de mise en oeuvre de services pour les femmes battues et leurs enfants à travers le Canada. Au cours des années 1970, les travailleurs des maisons de transition ont été les pionniers qui ont fait découvrir au public la triste réalité de la violence faite aux femmes. Depuis, ils ont continué à éduquer le public et à défendre le droit des femmes à vivre dans un contexte libre de violence, leur droit d'obtenir protection et soutien, ainsi que la possibilité de vivre sans peur et sans violence.

Depuis que les refuges existent, les travailleurs des maisons de transition ont offert bien plus qu'un refuge d'urgence aux femmes battues et à leurs enfants. Ils leur ont offert le soutien affectif, le counselling et les références leur permettant de bénificier d'autres services de réseau d'amitié et d'espoir. Leur travail et leur analyse des faits leur ont permis de développer une compétence inestimable orientée sur l'action et reflétant les points de vue des femmes battues. Ces travailleurs ont insisté sur l'importance de la coordination des services communautaires, sur la protection adéquate à accorder, et sur la nécessité d'avoir des services de suivi et de prévention tout autant que des services d'urgence. Cette perspective a servi de base à l'élaboration de services plus complets pour les femmes battues et leurs enfants au Canada.

### 15.2 Solutions de rechange aux refuges

Les solutions de rechange aux refuges sont apparues au cours de cette décennie afin de répondre aux besoins des régions rurales et isolées ainsi qu'au besoin d'hébergement de longue durée dans un contexte de contraintes économiques. Cinq grands types de refuges pour femmes battues existent maintenant à travers le Canada.

#### 15.2.1 Les maisons de transition

Les maisons de transition sont des résidences temporaires conçues précisément à l'intention des femmes battues et de leurs enfants. Traditionnellement, ces maisons ont offert un service exceptionnel en ce sens qu'outre le refuge de base, elles ont offert le soutien affectif, le counselling et les références à d'autres organismes si nécessaire. De plus en plus, les travailleurs des maisons de transition tentent de fournir des programmes spécialisés en matière

de counselling, de soutien et de suivi aux femmes et aux enfants qui séjournent dans ces maisons, ainsi que des programmes d'information et de prévention aux femmes battues qui ont besoin d'aide mais qui choisissent de ne pas demeurer au refuge. En général, les femmes peuvent demeurer jusqu'à six semaines dans une maison de transition, mais le séjour moyen est d'un peu plus de deux semaines.

### 15.2.2 Les réseaux de familles d'accueil/de milieux sûrs

Ces réseaux sûrs réfèrent à des solutions de rechange d'urgence prévues dans les collectivités rurales et isolées qui offrent un ou plusieurs des services suivants: les numéros d'appel d'urgence sans frais, le transport d'urgence et les refuges de très courte durée (séjour moyen de trois jours) dans des maisons privées.

### 15.2.3 Les maisons satellites

Il s'agit d'une autre solution de rechange prévue pour les régions rurales et isolées; cette solution est actuellement utilisée dans les TNO, en Alberta et en Saskatchewan; les maisons satellites offrent un refuge d'urgence à court terme (séjour moyen de dix jours) aux femmes battues et à leurs enfants, mais dans des résidences qui ressemblent à des maisons de transition plutôt qu'à des maisons privées. Les maisons satellites consistent essentiellement en refuges d'urgence et elles sont reliées à des maisons de transition auxquelles sont référées les femmes qui ont besoin de services supplémentaires et/ou d'un refuge de longue durée.

### 15.2.4 Les refuges d'urgence /les centres de ressources familiaux

Ces refuges d'urgence à buts multiples sont principalement utilisés dans les régions isolées, où les petites populations ne peuvent disposer des sommes nécessaires pour créer une variété de services distincts. Ces centres peuvent être réservés aux femmes et aux enfants seulement, ou être également au service des hommes. Ils peuvent fournir un refuge aux gens qui traversent toute une gamme de problèmes, allant de la violence faite aux femmes et de la nostalgie aux déficiences mentales et à l'abus des drogues.

### 15.2.5 Les maisons de seconde étape

Ces maisons ont été instaurer pour assurer un hébergement sûr, ainsi que quelques services de soutien et de référence, aux femmes battues et à leur enfants lorsque ces femmes choisissent de ne pas retourner auprès de leur mari et qu'elles ont besoin d'être hébergées pour une période plus longue que la période prévue par les maisons de transition. Les séjours les plus longs autorisés dans ces maisons vont de six mois à deux ans.

## 15.3. La croissance des refuges

### 15.3.1 Les refuges se font de plus en plus nombreux et ils sont mieux appuyés

- Le nombre des refuges à l'intention des femmes battues a plus que quadruplé depuis 1979, passant de 71 à 308.

- Au cours de la décennie, le soutien financier accordé par les gouvernements pour les refuges d'urgence a augmenté de façon importante. Le gouvernement fédéral, par le SCHL, a annoncé récemment le projet Opération Refuge, un projet de financement qui mènera à la création de 500 nouvelles places dans les maisons d'hébergement au cours des quatre prochaines années. Le printemps dernier, le gouvernement de l'Alberta a négocié un nouvel accord de financement qui garantit à 100 % le financement des services de base dans les refuges. Le gouvernement de l'Ontario a négocié un accord similaire garantissant le financement des services essentiels à 80 %.

- Le soutien communautaire à l'endroit des refuges va en augmentant. En 1985, les organismes communautaires fournissaient en moyenne 5 % des budgets nécessaires aux maisons de transition tandis que les membres de la collectivité, grâce à des dons,en fournissaient 10 %. Contrairement au début des années 1980, on trouve maintenant moins de refuges forcés de fermer leurs portes dû à un manque de fonds.

### 15.3.2 Aux niveaux provincial/territorial et national, les refuges se font de plus en plus entendre

- En septembre 1988, toutes les provinces et tous les territoires, à l'exception des TNO, comptaient une association provinciale/territoriale de maisons de transition. Malheureusement, le comité du Manitoba vient de se disperser à cause du manque de fonds.

- En janvier 1987, les représentants de toutes les associations provinciales et territoriales de maisons de transition se sont rencontrées et ont formé un comité directeur en vue d'explorer la possibilité de mettre sur pied un organisme national de maisons de transition. Ce comité directeur a depuis élaboré une constitution et un énoncé de principes, et il espère lancer l'organisme national au moment d'une conférence pour toutes les maisons de transition à travers le Canada qui sera tenue en juin 1989.

### 15.3.3 Le nombre des refuges pour femmes battues au Canada à l'heure actuelle

Selon un sondage non structuré des associations provinciales et territoriales de maisons de transition, on dénombrait, en septembre 1988:

208 maisons de transition
33 réseaux de familles d'accueil/de milieux sûrs
14 maisons satellites
30 refuges d'urgence à buts multiples
23 maisons de seconde étape

ce qui totalisait 308 refuges destinés aux femmes battues à travers le Canada.

## 15.4 Les questions:Aux yeux des travailleurs des refuges: les facteurs qui menacent actuellement les refuges

### 15.4.1 Le financement

En dépit de l'augmentation globale du niveau de financement accordé pour les places dans les refuges d'urgence, le financement constitue toujours un problème pour les refuges, et ce, pour les raisons suivantes:

- Le financement est fondé sur les taux d'occupation, même si les frais généraux ne changent que très peu en raison de ces taux.

- Les formules relatives au partage des coûts pénalisent les maisons des provinces moins riches ou de celles où l'engagement idéologique n'est pas assez marqué.

- La survivance des maisons de transition des provinces plus pauvres est menacée par les formules de financement voulant que la collectivité verse une portion du financement.

- Bien que le financement global pour les espaces dans les refuges d'urgence ait augmenté, l'aide gouvernementale en matière de services de counselling, de garderie, de suivi et de prévention dispensés par les travailleurs des maisons de transition est pratiquement inexistante et a même diminué dans certaines provinces. Même si les gouvernements reconnaissent le besoin de fournir de tels services, bien souvent ils financent les grands organismes sociaux et de la santé afin que ces derniers dispensent ces services.

- Les formules de financement ne prêtent que rarement attention aux salaires désespérément bas des travailleurs des maisons de transition. (En 1985, la moyenne des salaires des travailleurs à temps plein était de 16 000 $ par année).

- Le financement des refuges ne s'étend pas au financement des associations de maisons d'hébergement provinciales et territoriales.

- Les méthodes de financement actuelles favorisent la concurrence entre les refuges et les services qui, normalement, devraient travailler en collaboration.

### 15.4.2 La bureaucratisation

- Certains travailleurs de première ligne craignent que les exigences bureaucratiques gouvernementales en matière de financement, combinées aux règlements propres au financement qui ne stipulent pas de normes pour le traitement des femmes battues, puissent contribuer au remplacement des travailleurs de base des maisons d'hébergement, travailleurs ayant une vaste expérience des problèmes d'agression contre les femmes, par des travailleurs qui, bien souvent, possèdent plus de diplômes et peuvent avoir une meilleure connaissance des exigences bureaucratiques au chapitre de la prestation des grands services sociaux ou de santé mais

qui n'ont pas une connaissance pratique suffisante de la violence faite aux femmes.

- Certains craignent également que la bureaucratie accrue favorise un changement vers une structure hiérarchique du personnel des maisons d'hébergement, où les affectations, les règlements, l'efficience et le rapport coût-efficacité seront valorisés, ce qui pourrait réduire la sensibilité aux besoins des femmes battues.

### 15.4.3 La compétence des travailleurs des maisons d'hébergement n'est pas assez appréciée

- Bien que les travailleurs des maisons d'hébergement soient ceux qui ont la meilleure connaissance directe et pratique de la violence faite aux femmes peu importe quel groupe au pays, il est rare que les gouvernements les consultent au moment de planifier et de mettre en oeuvre des programmes destinés aux femmes battues.

- Avec les coupures budgétaires et les exigences accrues de la bureaucratie, les travailleurs des maisons de transition qui ont fondé le mouvement et qui l'ont appuyé depuis le début sont de plus en plus nombreux à se voir remercier de leurs services.

## 15.5 Préoccupations face à l'avenir/ Questions de conclusion

1. Les organisations de maisons de transition seront-elles absorbées par les services sociaux?
2. Se préoccupera-t-on davantage du rapport coût-efficacité que des femmes battues?
3. L'expérience des travailleurs des maisons d'hébergement sera-t-elle perdue?
4. La composante essentielle des maisons de transition passera-t-elle à d'autres organismes sans la connaissance des besoins et des expériences des femmes battues?
5. Sera-t-il désormais impossible de répondre aux besoins urgents des femmes battues?

## 16. FICHE DE RENSEIGNEMENTS: LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

## AU-DELA DES REFUGES

### 16.1 Historique

Au fur et à mesure que nous approfondissons nos connaissances en ce qui concerne la complexité du problème de la violence faite aux femmes, nous nous rendons également compte que nous avons besoin d'une vaste gamme de services fournis par des spécialistes et des membres de la collectivité pour répondre au problème de la violence conjugale, services incluant la prévention, le suivi, le soutien et l'hébergement. Pourtant, la plupart des services qui ont été mis sur pied au Canada mettent l'accent sur la situation de crise, et les maisons d'hébergement pour les femmes battues sont demeurées le principal service disponible dans la plupart des collectivités, outre l'intervention de la police.

### 16.2 Le besoin d'une gamme de services

C'est peut-être parce que les travailleurs des maisons de transition et les représentants de la justice pénale ont occupé une place de leadership en matière de prestation de services pour les femmes battues et leurs enfants que les services au-delà de l'hébergement reviennent encore principalement à ces deux groupes d'intervenants. Même s'il arrive fréquemment que les femmes battues s'adressent d'abord aux ministres du culte, prêtres ou rabbins, aux médecins, aux psychologues ou aux travailleurs sociaux, traditionnellement ces professionnels n'ont pas su répondre aux besoins des femmes battues. Ce n'est que tout récemment que les professionnels de la santé et du bien-être spirituel et social se sont sensibilisés davantage au problème de la violence faite aux femmes et qu'ils ont commencé à réagir de manière plus appropriée aux femmes qui viennent leur demander de l'aide.

Cette situation paraît encore plus insoutenable si l'on s'arrête à penser aux faits suivants:

- Dès 1980, il a été reconnu et recommandé que les professionnels de la santé et des services sociaux jouent un rôle plus actif et sensible face aux femmes battues. Ainsi, le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales de la Chambre des communes signalait, dans son rapport de 1982 sur la violence dans la famille, que certains professionnels n'obtenaient pas d'information sur la violence faite aux femmes, que certains n'ont pas cru l'information qu'ils recevaient et que certains encore avaient tendance à blâmer la victime pour avoir provoqué la violence.

- Il arrive souvent que les femmes battues s'adressent d'abord aux professionnels de la santé étant donné que bien souvent elles ont subi des blessures qui demandent à être soignées. " Étant donné que 60 % à 80 % des femmes agressées s'adressent aux professionnels de la santé, le système de la santé a un rôle extrêmement important à jouer en matière d'identification de la violence et de prévention." (p.2 Drs. Ghent,

DaSilva and Farren, "Family Violence Guidelines for Recognition and Management", L'Association médicale canadienne, Ottawa, Ontario).

- La recherche indique que les services de la santé et sociaux actuels ont véritablement nui à certaines femmes battues. Paula Caplan, auteur d'une étude sur les femmes battues de l'Ontario qui avaient été traitées par des thérapistes traditionnelles et féministes, a révélé que ces thérapistes avaient contribué à rendre les femmes battues encore plus déprimées et désespérées.

### 16.3 Les progrès: L'engagement plus marqué des professionnels de la santé et des services du bien-être spirituel et social

Bien que les progrès aient été lents, ces professionnels commencent maintenant à rassurer les femmes battues en leur disant qu'elles ne sont pas responsables de la violence exercée à leur endroit et ils les réfèrent à des maisons de transition ou autres services appropriées s'il en existe.

- Lors d'un sondage national auprès des maisons de transition effectué en 1985, 75 % des travailleuses ont mentionné que leurs relations avec les organismes religieux s'étaient grandement ou quelque peu améliorées, et 70 % des travailleuses ont donné les mêmes réponses relativement aux infirmières des hôpitaux et des services d'hygiène (p. 103 MacLeod, Linda Pour de vraies amours).

L'amélioration des relations a été favorisée grâce à trois grands types de services:

1. L'élaboration des protocoles des services de la santé dans les hôpitaux afin de mieux répondre aux besoins liés à la santé des femmes battues.
2. La création de programmes de counselling exécutés de manière plus professionnelle et axés spécifiquement sur les femmes battues et leurs enfants.
3. Les diverses initiatives prises par les groupements religieux.

Quelques exemples des initiatives innovatrices propres à chacun des trois types de services sont brièvement présentés ci-dessous.

#### 16.3.1 Les protocoles des services de la santé

- Dans plus de la moitié des provinces et territoires, les hôpitaux ont développé des protocoles afin d'aider le personnel à assurer une aide réelle et sensible aux femmes battues et leurs enfants.

- Les infirmières des services d'hygiène préparent également des protocoles en certains endroits. Ainsi, à Athabasca, en Alberta, la section de la santé d'Athabasca offre des services d'intervention d'urgence et les infirmières des services d'hygiène communautaires visitent et/ou détectent les cas d'agression ou d'agression suspecte chez les enfants, les femmes et les personnes âgées.

### 16.3.2 Les services de counselling

- Le groupement EVOLVE de Winnipeg offre aux victimes de violence et aux agresseurs des possibilités de formation intensive en counselling sur la violence.

- L'organisme Family Services of Winnipeg Inc. offre des services de counselling et des questionnaires de suivi afin d'évaluer l'efficacité de leurs services pour les femmes battues et de se garder en contact avec ces femmes de façon à ce qu'elles puissent redemander de l'aide si la violence devait recommencer.

- Le Centre des services sociaux du Grand Montréal procure des groupes de soutien féministes à l'intention des femmes battues.

- Un programme coordonné d'évaluation, de diagnostic et d'intervention à l'intention des enfants qui habitent dans des maisons d'hébergement a été élaboré par un psychologue de Calgary.

- Au Canada, les psychologues sont de plus en plus nombreux à présenter des ateliers de counselling pour les femmes battues, ateliers qui mettent l'accent sur une approche holistique au problème.

- Le Red Deer Regional Health Care Centre dirige des groupes de thérapie pour les personnes victimes de divers problèmes, incluant la violence faite aux femmes. Il s'agit d'un programme multidisciplinaire.

### 16.3.3 Les services fournis par les groupes à caractère religieux

- Les membres de la communauté baha'ie offrent des services de counselling aux familles où l'on trouve de la violence conjugale dans 350 collectivités à travers le canada.

- Les services aux familles catholiques fournissent des services de counselling directs et indirects ainsi que des services de soutien aux victimes de violence.

- L'Armée du Salut administre un programme victime-témoin à London, Ontario, et 75 % à 80 % de sa clientèle sont victimes de violence familiale.

- Par l'entremise de la Samaritan House de Brandon, au Manitoba, un ministre de l'Eglise Unie offre des services d'hébergement de seconde étape et de soutien aux victimes.

- L'Eglise Unie a préparé une trousse de documentation sur la violence dans la famille à l'intention de ses congrégations.

- Au printemps 1989, le Conseil des églises sur la justice et la criminologie présentera une trousse de documentation à l'intention de tous les médias sur le patriarcat et la violence dans la famille.

### 16.4 Les progrès: Les services de suivi et de soutien offerts par les maisons d'hébergement

En dépit du fait que les maisons d'hébergement ne sont pas financées pour assurer des services de suivi et de soutien, nombre d'entre elles offrent de tels services pour la simple raison que ces services n'existent pas dans la collectivité.

- La Maison Prélude de Laval, au Québec, offre des visites à domicile, aide les femmes à surmonter les problèmes au jour le jour, et jumelle chaque femme avec une "copine" pour lui assurer un soutien continu lorsqu'elle quitte la maison d'hébergement.

- La Hiatus House de Windsor, en Ontario, offre une session de dix semaines de counselling de groupe aux femmes, qu'elles aient été hégergées à Hiatus House ou pas.

- La maison de transition de Saint-Jean de Terre-Neuve fournit une variété de programmes pour les enfants et les adolescents qui ont fait un séjour dans cette maison de transition. Les adolescents résidents et les anciens résidents ont écrit et présenté un court vidéo sur la violence dans la famille. Cette maison parraine également un organisme communautaire à l'intention des jeunes qui porte le nom de Teen Network; cet organisme mettra sur pied un service de refuge bénévole pour les jeunes ayant séjourné dans la maison.

- La Tearman Society for Battered Women de la Nouvelle-Écosse fournit des services de soutien continu par le truchement d'un réseau innovateur de bénévoles. Chaque femme intéressée à participer est jumelée à une bénévole responsable de lui accorder son soutien, de l'aider à respecter ses rendez-vous, etc. Cet organisme tient également une réunion hebdomadaire à un centre local pour femmes à l'intention des femmes victimes de violence.

- A Melfort, en Saskatchewan, les femmes battues peuvent venir au centre de jour pour y obtenir soutien et counselling, qu'elles aient été hébergées au refuge ou non. Un groupe d'entraide est également disponible. Les membres du personnel rendent visite aux femmes qui habitent en dehors de la ville.

### 16.5 Les progrès: Les groupes de soutien communautaires

Dans bien des collectivités, les femmes qui ont survécu à la violence conjugale et d'autres membres de la collectivité ont créé des groupes de soutien pour les femmes battues. En voici quelques exemples:

- Le MUMS a été formé par un groupe de femmes ayant séjourné à la Bryony House de Halifax, en Nouvelle-Écosse, afin d'offrir des services de counselling d'urgence par téléphone aux femmes victimes de violence qui ont des problèmes d'hébergement, à celles qui vivent encore avec leur partenaire et qui ont besoin de soutien et à celles qui ont été chassées de leur foyer.

- Le groupe Helping Other Women a été formé en octobre 1985 par les résidentes de Chrysalis House, une maison de transition de Kentville, en Nouvelle-Écosse. Ce groupe aide les femmes au plan psychologique, les réfère à d'autres organismes avec qui il échange de l'information et des noms de réseaux.

- Dans les TNO, un service d'entraide et d'urgence appelé People Who Want A Better Life a été créé. Deux conseillères à temps partiel y travaillent, et, une fois par semaine, les membres discutent et partagent leurs expériences et leurs impressions.

- Au Manitoba, le Women's Health Interaction, formé d'un petit groupe de bénévoles, crée des groupes d'entraide et des réseaux à l'intention des femmes.

**16.6 Les progrès: Augmentation du nombre d'équipes d'intervention d'urgence**

Les équipes d'intervention d'urgence, même si elles se concentrent sur les situations de crise, regroupent des membres de la collectivité pour travailler soit en collaboration avec la police ou de façon indépendante au soutien des femmes battues en situation de crise. Ainsi, la sensibilisation de la collectivité est soulevée et les femmes se sentent appuyées de la collectivité.

- A l'heure actuelle, on trouve au moins dix équipes d'intervention d'urgence au Canada, soit en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick.

- L'équipe d'intervention d'urgence de Restigouche, au Nouveau-Brunswick, relève presque uniquement de bénévoles. Elle se compose de trois intervenants bénévoles en tout temps, ainsi que d'un coordonnateur. Si la police téléphone à l'équipe et lui demande de se rendre sur la scène où la violence se produit, elle s'y rend, mais, en général, elle assure des services de soutien et de référence aux victimes après que la police soit intervenue.

**16.7 Les questions qui contrecarrent les progrès**

1. Dans la plupart des collectivités, on s'attend encore à ce que les maisons de transition répondent aux besoins identifiés par les femmes battues et de leurs enfants. Même si la compétence des travailleuses des maisons de transition mérite d'être reconnue et respectée, il reste que la prévention de la violence faite aux femmes dépend de l'importance de l'engagement des membres de la collectivité à cet égard.
2. Les médecins de famille doivent être sensibilisés à la violence, savoir comment composer en situations de crise et accepter le rôle qu'ils ont à jouer.

## 17. FICHE DE RENSEIGNEMENTS: LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

## LES PROGRAMMES POUR LES HOMMES VIOLENTS

### 17.1 Historique: Une brève histoire

Les premiers programmes visant à réduire la violence faite aux femmes au sein de la famille au moyen de counselling et de soutien aux hommes violents ont été mis sur pied aux Etats-Unis, à la fin des années 1970. Au Canada, les premiers programmes de ce genre ont été mis en place en 1980 et en 1981, à Toronto, à Vancouver et à London, Ontario. Ces groupes ont voulu réagir aux pressions croissantes des organismes de femmes qui demandaient des programmes qui reconnaissent la complexité du problème de la violence conjugale, qui visent la prévention aussi bien que la gestion des situations de crise et qui démontrent clairement la responsabilité de l'homme ainsi que l'inacceptabilité d'un tel comportement de violence.

Depuis 1980, le nombre de programmes à l'intention des hommes violents s'élève à cent. De plus, l'appui apporté à ces programmes a augmenté parmi les travailleuses des maisons de transition, les autres travailleurs de première ligne, les planificateurs de politiques et les femmes battues, bien que cet appui soit tempéré par certaines réserves. Même si la plupart de ceux qui travaillent au problème de la violence faite aux femmes se préoccupent du fait que nous ignorons toujours si les programmes à l'intention des hommes violents sont efficaces ou pas, la majorité estime qu'il est essentiel que nous fournissions des programmes pour les hommes violents si nous voulons vraiment réussir un jour à faire diminuer la violence faite aux femmes dans notre société. Dans une étude sur les femmes battues effectuée à l'Ile-du-Prince-Edouard, 91 % des femmes interviewées ont déclaré qu'à leur avis qu'une aide professionnelle pour les agresseurs était un besoin important (Meredith and Conway, "Summary Report for the P.E.I. Committee on Victim Assistance, 1984). Lors d'une étude nationale menée auprès des travailleuses des maisons de transition, 81 % des travailleuses estimaient qu'un plus grand nombre de femmes battues s'adresseraient à la police afin que des accusations soient portées si elles savaient que l'agresseur se verrait ordonné de suivre un traitement spécial (MacLeod, Pour de vraies amours, 1987). Globalement, la plupart des femmes battues désirent de l'aide pour leur agresseur. De plus, le grand nombre d'organismes qui réfèrent les gens à ces programmes laisse entendre que ces derniers sont largement acceptés. Les personnes responsables de faciliter l'accès à ces programmes signalent qu'elles reçoivent des références et des demandes d'information des églises, des services aux familles, des bases militaires, des maisons de transition, des médecins et des employeurs.

### 17.2 Descriptions des programmes

L'emplacement et l'orientation des programmes pour les hommes à travers le Canada varient considérablement. Certains sont administrés dans les centres de détention et sont réservés aux délinquants, d'autres accueillent les délinquants référés par les tribunaux de même que les hommes qui se joignent volontairement au groupe, et d'autres encore acceptent tous ceux qui le décident volontairement. La plupart de ces programmes sont offerts gratuitement, mais s'il y a des frais, ceux-ci sont généralement établis d'après les

possibilités financières de chacun. En termes d'orientation, les divers modèles de programme vont de la thérapie traditionnelle, qui insiste sur le changement de comportement individuel, aux modèles relatifs aux changements sociaux, qui tentent de changer les valeurs et le comportement et qui insistent sur les racines sociales de la violence.

Malgré ces différences, un profil de programme pour les maris violents au Canada a été élaboré par le truchement d'un sondage national sur les programmes pour les hommes violents, mené par le Conseil canadien du développement social en 1988.

- la plupart des hommes participent à ces groupes parce qu'ils ont peur de perdre leur femme ou parce qu'une ordonnance de la cour les y oblige.

- malgré les demandes pressantes des groupes de femmes qui insistent que nous devons d'abord étudier les racines sociales de la violence avant de pouvoir la prévenir, la majorité des programmes favorise une approche thérapeutique centralisée sur l'individu, laquelle préconise le contrôle de la frustration et du stress;

- la plupart des facilitateurs sont des professionnels de la santé mentale;

- presque tous les groupes refusent les alcooliques ou les drogués;

- la durée moyenne des programmes est de 12 à 16 semaines;

- il n'existe aucune forme de suivi ou d'évaluation précise des programmes;

- bien que l'on tente d'évaluer l'efficacité des programmes, l'efficacité est souvent assimilée à l'absence de violence physique au cours d'une période de temps, et la continuation ou l'intensification de la violence psychologique et verbale n'est pas tenue en compte;

- habituellement, des contacts sont établis avec les femmes ou compagnes des agresseurs au tout début, mais ces contacts ne se poursuivent pas durant le programme;

- peu de ces groupes restent en contact avec les maisons de transition où séjournent les femmes des agresseurs durant le programme.

### 17.3 Changer les orientations

Certains éléments témoignent de la frustration qu'amène ce modèle de traitement parmi certains des facilitateurs et des hommes et des femmes intéressés à former de nouveaux groupes. Ces critiques estiment que ce modèle de programme met l'accent sur le changement individuel sans tenir compte des racines sociales de la violence; ils mentionnent plusieurs principes communs qu'ils perçoivent comme composantes essentielles d'un programme visant à faire diminuer la violence physique, sexuelle, psychologique, économique et verbale exercée contre les femmes.

- Les hommes agresseurs sont responsables de leurs actes et doivent assumer la responsabilité de leur comportement violent.

- Dans la plupart des cas, les agresseurs ne changeront pas leur comportement violent sans pressions et directives extérieures.

- La violence, et particulièrement la violence masculine, est acceptée dans notre société, sauf dans sa forme la plus excessive. Par conséquent, toute tentative pour faire cesser la violence faite aux femmes doit s'attaquer aux valeurs sociales qui appuient la violence dans notre société.

- La violence est un comportement acquis.

- L'agression est un instrument dont les hommes se servent pour s'assurer que les femmes font ce qu'ils veulent qu'elles fassent. Les hommes agressent pour dominer.

- Les attitudes sous-jacentes qui font augmenter la violence doivent être changées sans quoi une forme de violence sera tout simplement remplacée par une autre.

- Les femmes doivent apprendre qu'elles ne sont pas responsables du comportement violent de leur mari mais qu'elles sont responsables de leur propre sécurité.

- Les programmes à l'intention des hommes devraient faire partie intégrante d'une plus vaste intervention communautaire, ou tout au moins être liés à des programmes pour les femmes. Dans la mesure du possible, ces programmes devraient être élaborés en parallèle avec des groupes de counselling pour les femmes ainsi qu'avec des groupes pour les enfants.

- Il est important qu'il existe des groupes de soutien-mutuels pour facilitateurs.

### 17.4 Les caractéristiques de l'homme violent

- 50 à 70 % des agresseurs ont vu leur père battre leur mère et/ou ont été eux-mêmes victimes de mauvais traitements.

- Les agresseurs se retrouvent dans tous les groupes d'âge, dans toutes les races et classes sociales, dans tous les groupements religieux et les professions, et leurs problèmes psychologiques peuvent être de nature variée.

- Habituellement, les agresseurs attribuent leur comportement violent à quelqu'un ou à quelque chose (leur femme, leur patron, leurs enfants, l'alcool, les drogues, le stress) plutôt qu'à eux-mêmes.

- Nombre d'agresseurs, mais pas tous, ont un tempérament impulsif et sont portés à déménager, à changer d'emploi, etc., sans penser aux conséquences que cela peut entraîner.

- Les agresseurs sont habituellement très dépendants et très possessifs vis-à-vis de leur femme.

- Les agresseurs sont souvent très seuls, mais ce sont eux qui s'imposent cet isolement.

- Nombre d'agresseurs ont des problèmes d'alcool et/ou de drogue, mais les conseillers insistent généralement pour dire que ces problèmes ne sont pas la cause de leur violence.

- La plupart des hommes violents ne cherchent pas d'aide par eux-mêmes. (Ces caractéristiques ont été tirées de la page 47 du" Wife Assault/ Victim Support Worker Handbook", Justice Institute, C.-B., 1987.)

**17.5 Les questions**

1. Ces programmes sont-ils efficaces? L'on s'entend généralement à dire qu'une évaluation coordonnée et universelle des programmes à l'intention des hommes violents est essentielle. La plupart de ceux qui sont intéressés à ces programmes confirmeraient qu'une telle évaluation traiterait des changements à apporter en matière de comportement et de valeurs, et soulignerait l'importance à attacher à la violence verbale et psychologique tout autant qu'à la violence physique et sexuelle.
2. Les sommes d'argent utilisées pour financer ces programmes détourneraient-elles les ressources nécessaires à l'exécution des programmes destinés aux femmes battues?
3. Les programmes à l'intention des hommes causent-ils plus de problèmes qu'ils n'en résolvent? Par exemple, la recherche démontre que les femmes peuvent devenir plus violentes au fur et à mesure que la violence de leur conjoint diminue, et que certaines femmes voient la fin de la violence comme un plus grand manque d'attention à leur égard, particulièrement lorsqu'elles se rendent compte que l'absence de violence ne fait pas de leur conjoint l'homme qu'elles désirent avoir.
4. Ces programmes sont-ils mal utilisés par les représentants du système judiciaire? Par exemple, lorsqu'un homme s'inscrit à un programme à cause d'un ordonnance du tribunal, il arrive que certains agents des libérations conditionnelles lui permettent d'abandonner le programme s'il a assisté à quelques séances et a fait preuve de bonne volonté.
5. Ces groupes réussissent-ils moins bien avec les hommes qui ont de la difficulté à verbaliser leurs sentiments?
6. Quelles conséquences possibles peut entraîner le fait que des maisons de transition administrent des programmes à l'intention des agresseurs? Les conseils d'administration des maisons de transition se montrent de plus en plus intéressés à mettre sur pied de tels programmes, étant donné qu'aucun autre organisme ne semble vouloir le faire.
7. Ces programmes détournent-ils l'attention portée à d'autres moyens de traiter le problème des agresseurs, notamment les forcer à quitter le domicile conjugal?
8. Ces programmes contribuent-ils à perpétuer la violence faite aux femmes en atténuant les sentiments de culpabilité de l'agresseur, voire en l'incitant à exprimer sa violence de manière plus acceptable socialement?

9. Ces programmes fournissent-ils aux agresseurs un moyen facile de se "sortir de leur pétrin"?
10. Les traitements ordonnés par les tribunaux devraient-ils avoir lieu avant ou après la détermination de la sentence?
11. La confiance que les femmes accordent à ces groupes dans l'espoir de voir leur mari changer prolonge-t-il leurs propres démarches visant à trouver des moyens de mettre fin à la violence ou de la fuir?

### 17.6 Orientations futures

Nombre de ceux travaillant avec les femmes battues et les agresseurs estiment que pour en arriver à faire diminuer la violence,il faudrait s'en prendre aux racines profondes de la violence faite aux femmes. Deux thèmes ont été fréquemment mentionnés par ceux qui ont été interviewés aux fins de la rédaction de cette fiche de renseignements.

1. Pour réduire la violence faite aux femmes, nous devrons commencer à renforcer les nouveaux rôles préconisés pour les hommes, rôles fondés sur la diminution de la compétition et de la violence et sur l'augmentation de la coopération et du partage.
2. Il faut désapprendre aux agresseurs et à tous les hommes que la rigidité, la domination et le contrôle sont des notions liées à la virilité.

## 18. FICHE DE RENSEIGNEMENTS: LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

### LE MARI VIOLENT

### 18.1 Introduction

Le débat sur la fréquence et la gravité du problème du mari violent est peut-être la question liée à la violence dans la famille qui a été la plus couverte par les médias et qui a suscité le plus de controverse. Un résumé de ce débat et des connaissances qui existent à l'heure actuelle sur cette forme de violence est présenté ci-dessous.

### 18.2 Le débat

#### 18.2.1 Le mari violent: un problème grave

- Au Canada, un certain nombre de personnes prétendent "que c'est une grave erreur de conceptualiser et de classer la violence conjugale comme étant un problème de femmes plutôt qu'un problème humain. La conceptualisation de la violence conjugale comme problème humain renforce la sensibilisation de chacun au fait que ce problème est celui de tous et de chacun et que chacun doit s'engager à y mettre fin." (p.184 McNeeley and Robinson-Simpson, "The Truth About Domestic Violence Revisited: A Reply to Saunders", dans Social Work, mars/avril 1988).

- Ce même groupe de gens soutient souvent qu'en insistant uniquement sur la violence faite aux femmes, nous faisons preuve de discrimination envers les hommes et que nous les abandonnons à leur sentiment de victimisation.

#### 18.2.2 La violence faite aux hommes peut exister mais elle constitue un problème beaucoup moins grave que la violence faite aux femmes

- Les partisans de ce point de vue soutiennent que s'il est indéniable que certains hommes sont agressés par leur femme, ce problème est beaucoup moins grave que ne l'est celui de la violence faite aux femmes, et ce, pour les raisons suivantes:

  a. la violence faite aux hommes est beaucoup plus rare;
  b. dans les cas de violence faite aux hommes, il s'agit souvent d'un acte d'auto-défense de femmes qui ont été violentées par leur mari pendant des années ou de femmes qui veulent protéger leurs enfants;
  c. il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de mettre fin à une relation violente du fait qu'ils ont moins de responsabilités envers les enfants et que, en général, ils ont plus d'argent, plus de stabilité économique et plus de possibilités de se trouver un emploi;
  d. la violence exercée par une femme à l'endroit de son mari est un acte qui n'est pas soutenu par les normes et les institutions sociales, tandis que la violence faite aux femmes se produit dans un contexte où les normes, les lois et les croyances déclarées ou déguisées pardonnent, excusent et perpétuent la violence faite aux

femmes. Comme résultat, les hommes victimes de violence n'éprouvent pas le même sentiment de désespoir que les femmes battues.

## 18.3 La recherche à l'appui

### 18.3.1 La violence faite aux hommes

- 1977:Susan Steinmetz, dans un article intitulé "The Battered Husband Syndrome", publié dans Victimology, 1977-1978, 2(3_4) pp.499-509, soutient que la violence faite aux hommes n'est pas un fait rare et peut même se produire aussi souvent que la violence faite aux femmes. Toutefois, elle laisse entendre que nous connaissons moins cette forme de violence étant donné que les hommes ont tendence à l'ignorer, à l'écarter ou à ne pas y prêter attention en vue de se montrer à la mesure des mythes relatifs à la force des hommes et à leur rôle de chef de famille, et pour conserver l'attachement qu'ils ont envers leurs enfants. Par conséquent, les taux de dénonciation à cet égard sont très faibles.

- Un sondage récent mené auprès de 1 200 familles d'Edmonton par le Dr. Robert Bland, un psychiatre de l'Alberta, démontre qu'un plus grand nombre de femmes que d'hommes ont avoué avoir frappé leur mari ou lui avoir lancé des objets (Alberta Report, 1985, 12(17), p.53).

- Une étude effectuée par Wolfgang, aux USA, révèle des taux d'homicide égaux chez les hommes et les femmes (p.179 Saunders, Daniel G. "Other 'truths' about Domestic Violence" Social Work, printemps 1988, Volume 33 #2).

- Gelles a découvert que lorsque nous étudions les cas de violence qui se produisent au moins une fois aux deux mois, on se rend compte que 5 % des hommes et des femmes ont été victimisés par leur conjoint (McNeeley, Robinson-Simpson, "The Truth About Domestic Violence Revisited: A Reply to Saunders", dans Social Work, Mars/avril 1988).

- Strauss a également découvert, lors d'un sondage à l'échelle nationale mené aux USA auprès de 3 250 couples, que la fréquence de la violence faite aux femmes et aux hommes est à peu près égale, c'est-à-dire que les hommes qui battent leur femme le font en moyenne 1,7 fois par an, comparativement à 1,4 fois par an chez les femmes (p.187 McNeeley and Robinson-Simpson).

- Une enquête sur le crime effectuée aux USA à l'échelle nationale a révélé que dans les conflits conjugaux, les femmes sont plus portées que les hommes à se servir d'un couteau ou d'une arme à feu (34 % et 22 % respectivement) (p.180 Saunders).

### 18.3.2 La violence envers les maris existe mais ne constitue pas un problème aussi grave que la violence faite aux femmes

- L'étude de Wolfgang's, qui a révélé un taux d'homicide égal chez les maris et les femmes, a également démontré que dans 60 % des cas où les femmes ont tué leur mari, les femmes répondaient à la violence exercée à

leur endroit ou à l'endroit d'un autre membre de la famille (p.79 Saunders).

- Les données de l'enquête nationale américaine sur le crime démontrent qu'à la suite de conflits conjugaux, un homme, comparativement à 46 femmes, avait dû être hospitalisé (p.80 Saunders).

- La même enquête a révélé que dans 74 % des agressions graves, les femmes réagissaient aux attaques de leur compagnon (p.180 Saunders).

- Les données de l'enquête nationale sur le crime indiquent également qu'il n'y a pas de différence marquée entre les hommes et les femmes en termes de volonté de dénoncer leur victimisation à la police. Par conséquent, l'incidence plus faible des agressions faites par les femmes ne saurait être expliquée par un taux de dénonciation plus bas.

- Au Canada, en 1987, 6 % de tous les homicides concernaient des femmes qui avaient tué leur mari tandis que 15 % concernaient des maris qui avaient tué leur femme (Statistique Canada, Projet de données sur les homicides, Division de la statistique judiciaire, 1987).

- Dobash et Dobash ont révélé que seulement 1.1 % des actes de violence dans la famille est faite aux hommes, et que la plupart des femmes qui ont recours à la violence le font après avoir été elles-mêmes victimes d'agression pendant des années.

- Une étude sur les appels à l'aide logés auprès de la police de Hamilton, Ontario, effectuée par le Dr Jack Byles, a révélé que dans 95 % des cas, ces appels concernaient des femmes victimes de violence.

- Une étude des dossiers du tribunal de la famille de Toronto, faite par le Dr Pat Kincaid, a démontré que 95 % des actes de violence étaient exercés à l'endroit des femmes (p.3 Joanne Dunaway: "Wife Assault Victim Support Worker Handbook").

- La recherche démontre aussi que la violence faite aux femmes affecte leur estime d'elles-mêmes et leur perception de la vie mais n'entraîne pas d'effets psychologiques d'une portée aussi considérable chez les hommes.

## LES PERSONNES INTERVIEWEES EN VUE DE LA PREPARATION DE CE DOCUMENT

La liste qui suit n'est pas aussi complète que je l'aurais voulu. Toutefois, des contraintes de temps et les difficultés éprouvées à tenter de rejoindre les gens dans un court délai ont rendu inévitables certains manques de représentation. Croyez bien cependant que j'ai fait appel à toutes mes connaissances de la situation relative aux provinces et aux territoires qui ne sont pas représentées sur cette liste pour combler ce manque, et particulièrement les entrevues que j'ai faites avec des gens de ces régions en vue d'une série de conférences que j'ai données il y a trois mois.

## LES REPRESENTANTS DU GOUVERNEMENT FEDERAL

### Santé nationale et bien-être social

**Division de la prévention de la violence dans la famille**
Brion Brandt
Linda Graham
Eileen Kouri
Diane Ponée
Phea Cristiano
Sol Shuster

**Divisions de la Santé**
Kathryn Stewart
Sheena Lee

**Division des subventions nationales au bien-être social**
David Allen

**Solliciteur général**
Ambrose Murphy
Sandra Williamson
Ed Buller

**Justice**
Nancy DeClerq
Donna Eastwood

**Condition féménine**
Hélène Dwyer-Renaud
Sheila Wynn

**Affaires indiennes et du Nord**
Elaine Laurier

**Secrétariat d'Etat**
Sally Andrews

**REPRESENTANTS DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX**

**TERRE-NEUVE**
Dorothy Robbins, directrice de la politique pour les femmes

**NOUVELLE-ECOSSE**
Marjorie Nelson, Comité interministériel, Condition féminine
Bill Twadder, conseiller, Ministère de la Santé

**I.-P.-E**
Jill Lightwood, coordonnateur, Ressources de la justice criminelle, Ministère de la Justice

**NOUVEAU-BRUNSWICK**
Lynn Swannick et Elspeth Yulloch, Direction générale de la Femme

**ONTARIO**
Sylvia Mestocolous, Services sociaux et communautaires

**ALBERTA**
Katrine MacKenzie, Bureau de la prévention de la violence dans la famille

**TNO**
Carolyn Mandrusiak, Coordonnatrice, programmes relatifs à la violence dans la famille

**CONTACTS NON GOUVERNEMENTAUX**

**TERRE-NEUVE**
Donna Lovelace, coordonnatrice, Association des maisons de transition
Jennifer Mercer, Comité de coordination de St. John's sur la violence faite aux femmes

**NOUVELLE-ECOSSE**
Jean Fay, membre de la société des maisons de transition et avocat auprès de l'aide juridique

**I.-P.-E**
Patty Seres, Association des maisons de transition

**QUEBEC**
Jocelyne Leblanc, CCSD -Division de Montréal

**ONTARIO**
Trudy Don, Coordonnateur, Ontario Association Interval and Transition Houses
Education Wife Assault
Comité de coordination sur la violence dans la famille de London

**MANITOBA**
Helen Wyath, coordonnatrice de l'ancienne association des maisons de transition

**SASKATCHEWAN**
Colleen Croft, coordonnatrice, P.A.T.H.S

**ALBERTA**
Anne Tweddle, coordonnatrice, Association des maisons de transition de l'Alberta